



PLAN LOCAL D'URBANISME D'EAUNES

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

ARTELIA REGION SUD-OUEST
AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE D'EAUNES



PLAN LOCAL D'URBANISME D'EAUNES

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE A : DIAGNOSTIC

ARTELIA REGION SUD-OUEST AGENCE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE D'EAUNES

SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL ET ENJEUX DE LA REVISION DU PLU	1
1.1.1. Les spécificités du territoire de Eaunes	1
1.1.2. La démarche de révision du PLU	2
1.2. SCOT GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE, PLH DU MURETAIN ET PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN : CADRE DE LA REFLEXION DU PLU	2
1.2.1. Le Scot de la grande agglomération Toulousaine	2
1.2.1.1. PRINCIPES GENERAUX	3
1.2.1.2. DECLINAISON SUR EAUNES	7
1.2.2. Le PLH du Muretain 2014-2019	9
1.2.2.1. PRINCIPES GENERAUX	9
1.2.2.2. DECLINAISON SUR EAUNES	9
1.2.3. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)	9
1.3. FONCTIONNEMENT TERRITORIAL	10
1.3.1. Démographique et habitat	10
1.3.1.1. UNE COMPOSITION DE LA POPULATION QUI SE MAINTIENT MAIS UNE FORTE MOBILITE	11
1.3.1.2. UNE COMMUNE A VOCATION RESIDENTIELLE	12
1.3.1.3. UNE EVOLUTION RECENTE DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES	12
1.3.1.4. UNE CROISSANCE DE LA PART DU LOCATIF	14
1.3.1.5. UNE FORTE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION	14
1.3.1.6. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX	15
1.3.1.7. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX	15
1.3.2. Economie	16
1.3.2.1. UNE POPULATION D'ACTIFS TRAVAILLANT MAJORITAIREMENT SUR L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE	16
1.3.2.1. UNE ECONOMIQUE ADAPTEE AU CARACTERE RESIDENTIEL DE LA COMMUNE	17
1.3.2.2. UNE ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE : LA ZONE D'ACTIVITES DU MANDARIN	18
1.3.2.3. UNE ACTIVITE COMMERCIALE REPARTIES ENTRE LE VILLAGE ET LA ZA DU MANDARIN	18
1.3.2.4. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX	20
1.3.3. Activité agricole	21
1.3.3.1. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX	24
1.3.4. Equipements et services	25
1.3.4.1. DE FORTES INTERRELATIONS AVEC MURET ET PORTET/GARONNE	25
1.3.4.2. UNE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET SERVICES EN COHERENCE AVEC LA TAILLE DE LA COMMUNE	26
1.3.4.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE	27
1.3.4.4. EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS	29
1.3.4.5. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX	29
1.3.5. Réseaux	30
1.3.5.1. COMPETENCES	30
1.3.5.2. EAU POTABLE	30
1.3.5.3. DEFENSE INCENDIE	30
1.3.5.4. L'ASSAINISSEMENT	31
1.3.5.5. LE PLUVIAL	32
1.3.5.6. LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	32
1.3.5.7. LES RESEAUX NUMERIQUES	32
1.3.5.8. SCENARIO AU « FIL DE L'EAU » ET SYNTHESE DES ENJEUX	33
1.3.6. Transports et déplacements	33
1.3.6.1. CONTEXTE GENERAL DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE	33
1.3.6.2. PROJET MOBILITES 2020-2025-2030	35
1.3.6.3. DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES A VOCATION DE DESSERTER LOCALE	35
1.3.6.4. UNE PREDOMINANCE DE LA VOITURE	37
1.3.6.5. COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE	38
1.3.6.6. L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC	39
1.3.6.7. UNE OFFRE DE TRANSPORTS URBAIN EN RECENTE EVOLUTION	40
1.3.6.8. TRANSPORT A LA DEMANDE	40
1.3.6.9. TRANSPORTS SCOLAIRES	40
1.3.6.10. LES DEPLACEMENTS DOUX	41
1.3.6.11. SCENARIO AU « FIL DE L'EAU » ET SYNTHESE DES ENJEUX	42
1.3.7. Bilan du PLU en vigueur	43
1.3.8. Analyse de la consommation de l'espace depuis 2006	43
1.3.9. Analyse du potentiel de densification	45

1. DIAGNOSTIC

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL ET ENJEUX DE LA REVISION DU PLU

1.1.1. Les spécificités du territoire de Eaunes

Située dans le bassin d'emploi de la Métropole Toulousaine et limitrophe à Muret, la commune d'Eaunes fait partie du Muretain Agglo.

D'une superficie de 1 496 hectares, la commune, de par sa situation stratégique, a connu une croissance continue de sa population depuis la fin des années 60, passant de 527 habitants à 5 827 habitants en 2014. Cette croissance, majoritairement liée à l'arrivée de population nouvelle, a fait évoluer de manière significative la commune.

Commune traversante, Eaunes a la particularité de ne pas disposer d'un centre-bourg historique. Pour autant le développement urbain de ces dernières décennies a permis l'émergence d'une entité urbaine principale implantée sur le plateau de part et d'autres de la RD12.

Ainsi, après avoir connu un développement sous forme d'extension linéaire le long des voies, le PLU de 2005 a permis de limiter l'étalement urbain et de favoriser une urbanisation dans les espaces interstitiels non bâtis comme en témoigne la carte ci-après qui identifie les principales opérations urbaines depuis les années 2000.



1.1.2. La démarche de révision du PLU

La commune souhaite engager une procédure de révision du PLU qui prennent en compte :

- les nouveaux enjeux du territoire, à savoir :
 - la gestion de l'urbanisation dans le temps,
 - la diversification du parc de logements en lien avec le SCOT et le PLH,
 - l'adaptation du niveau d'équipements aux besoins de la population,
 - l'amélioration des circulations,
 - la requalification de la ZA du Mandarin,
 - la préservation trame verte et bleue et espaces agricoles, ...,
- les évolutions réglementaires,
- la mise en compatibilité avec le SCOT et le PLH.

1.2. SCOT GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE, PLH DU MURETAIN ET PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN : CADRE DE LA REFLEXION DU PLU

1.2.1. Le Scot de la grande agglomération Toulousaine

Le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande Agglomération Toulousaine a été approuvé par le Comité syndical du SMEAT le 15 juin 2012.

Ce dernier a fait l'objet d'une première révision approuvée le 27 avril 2017 qui remanie le projet d'aménagement de 114 communes au prisme des enjeux et objectifs retenus par le Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR.

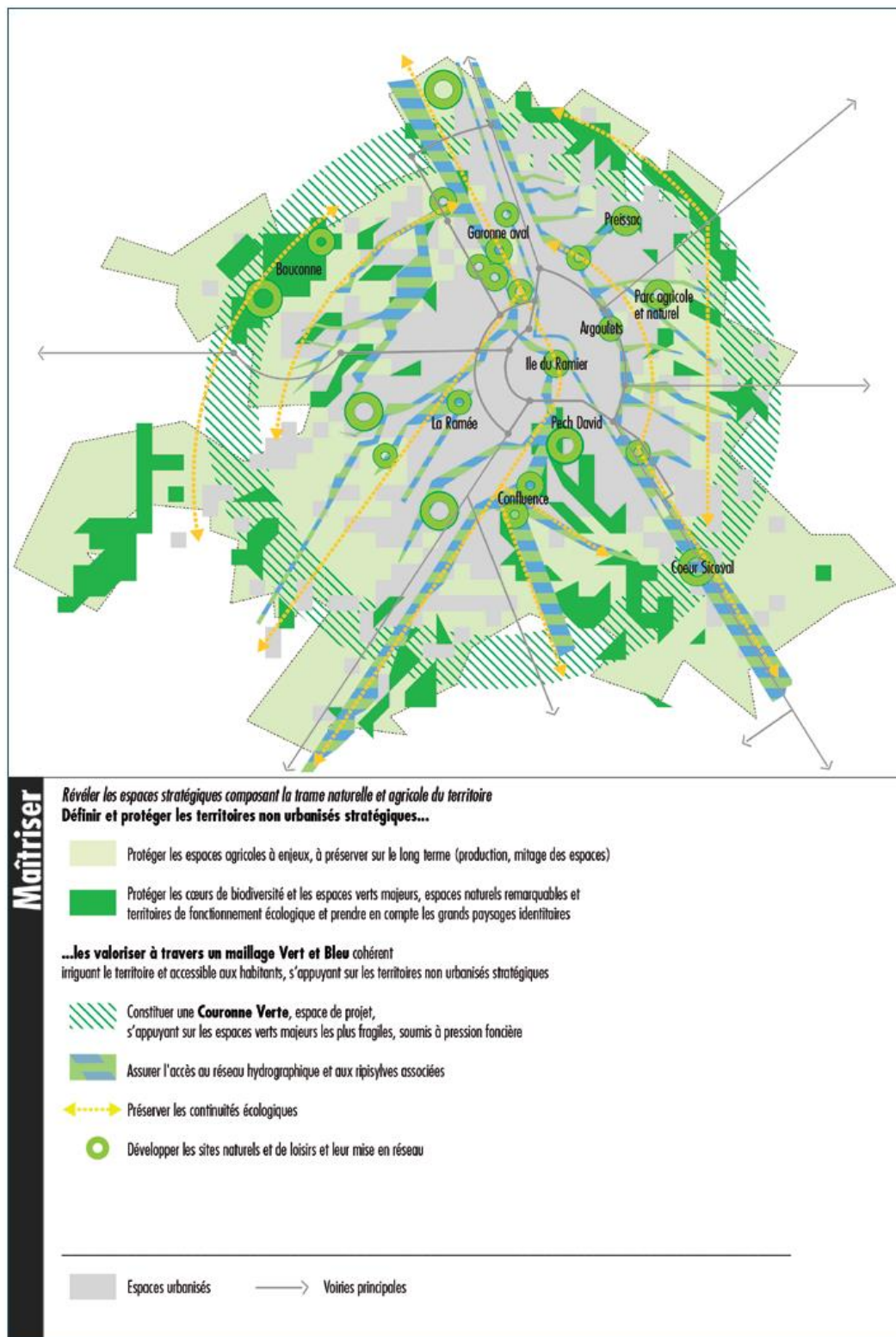
Il conserve toutefois les objectifs du SCoT initial : accueillir les habitants dans les meilleures conditions, maîtriser le développement et ses effets sur l'environnement, polariser les activités, les services et les logements et mieux relier les territoires entre eux.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le PLU d'Eaunes se doit donc d'être compatible avec le SCOT approuvé.

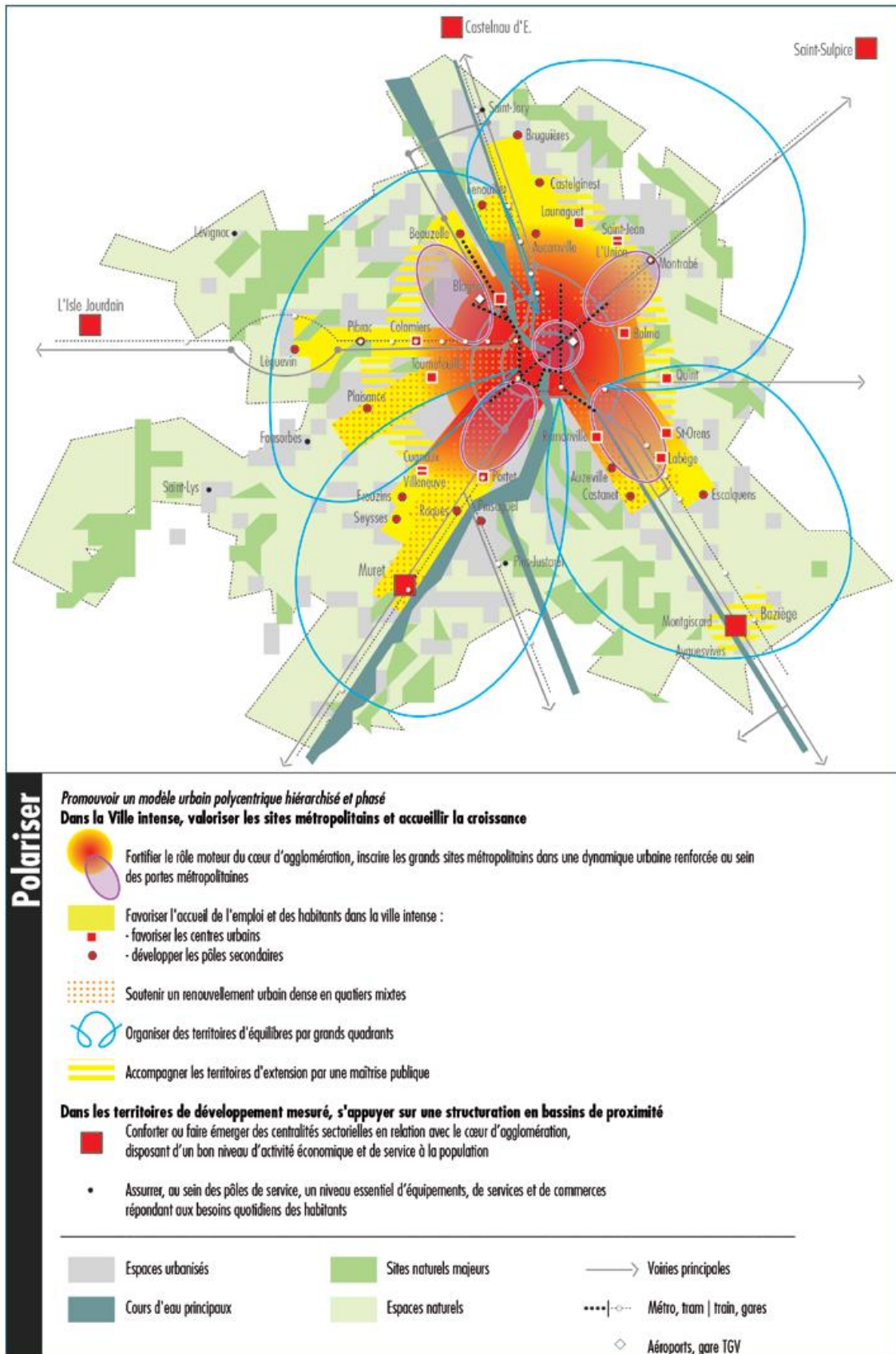
1.2.1.1. PRINCIPES GENERAUX

Le parti d'aménagement du SCOT grande agglomération Toulousaine se décline autour de quatre axes fondamentaux :

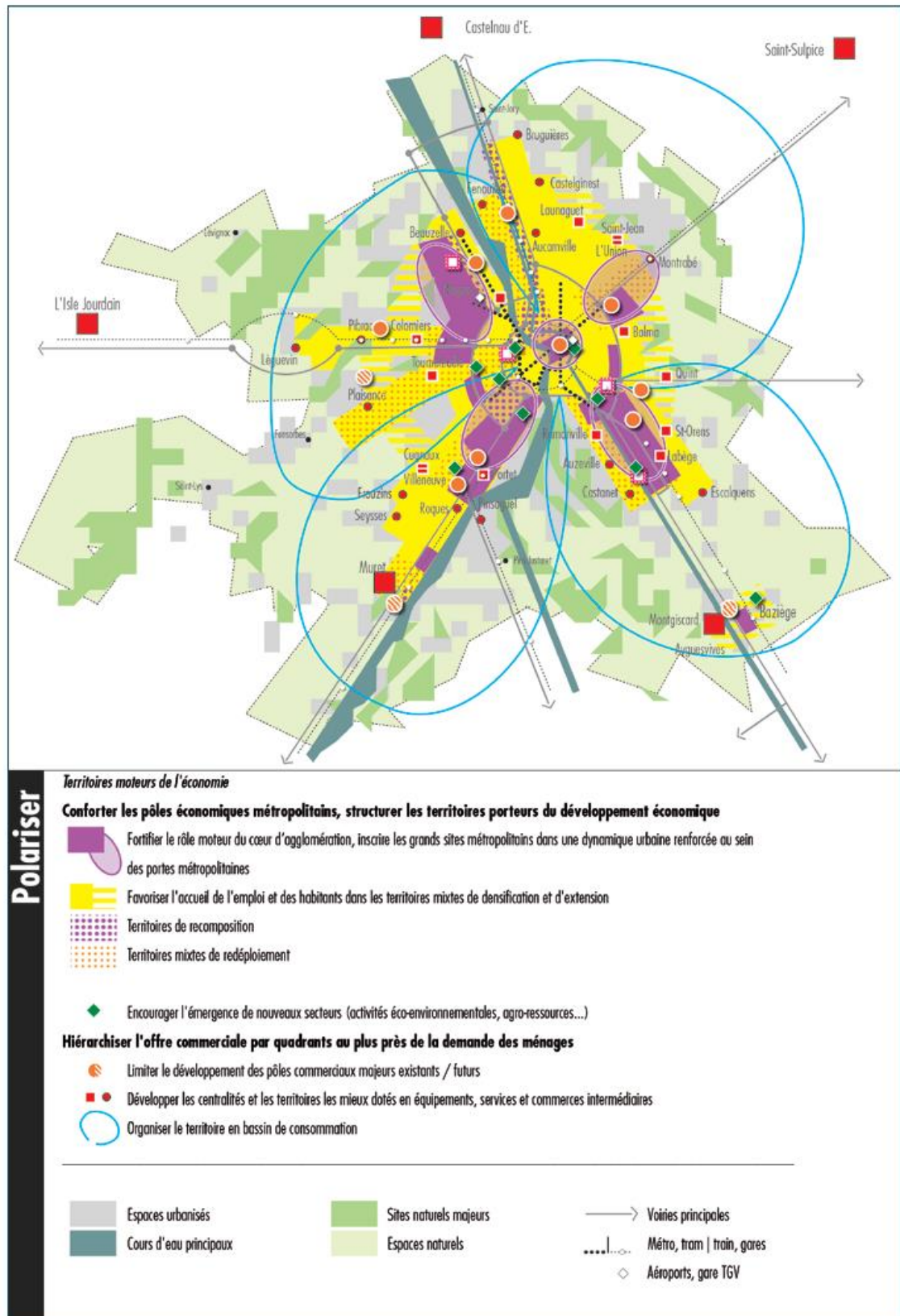
- Maîtriser le développement urbain par la valorisation du capital naturel et agricole,



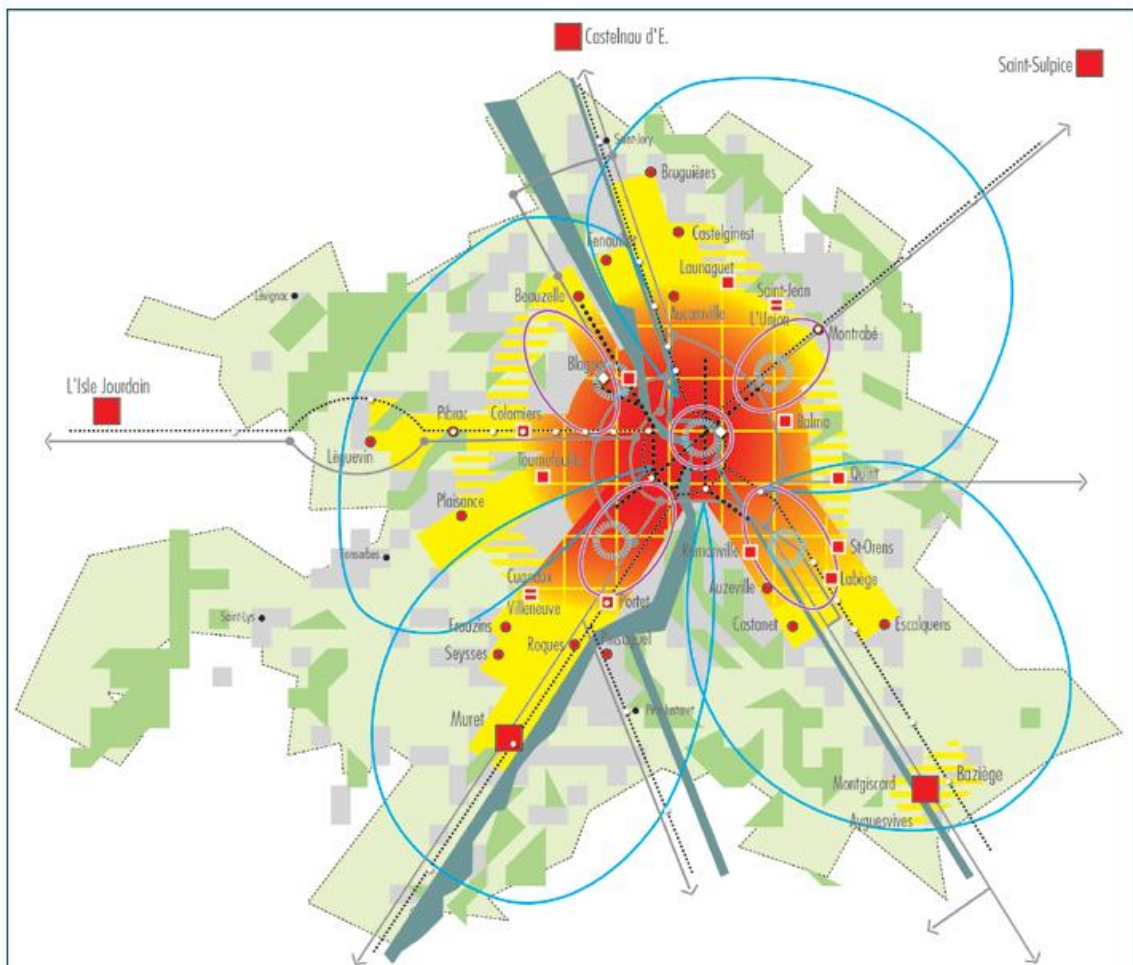
- Promouvoir un « modèle urbain polycentrique et hiérarchisé »,



- Accompagner le desserrement des activités à la faveur d'un nouveau modèle de développement économique,



- Organiser les déplacements au sein de bassins de vie en lien avec un cœur d'agglomération maillé.



Relier

Le « système de déplacements » : Une organisation en bassins de vie arrimés à un cœur d'agglomération maillé

En secteur périurbain proche, conforter et desservir les polarités dans une logique de quadrant

Conforter les bassins de mobilité comme espace de proximité pour les habitants, privilégier un fonctionnement qui s'appuie sur les centres urbains du cœur d'agglomération situés dans le même quadrant et les grands sites métropolitains dans une dynamique urbaine renforcée au sein des portes métropolitaine

Assurer les échanges des différents modes de transports au sein de pôles d'interconnexion d'intérêt métropolitain

Dans le cœur d'agglomération, développer un maillage TC performant

Développer une desserte TC structurante en lien avec le cœur d'agglomération, valoriser l'usage du fer, le réseau cyclable, et l'intermodalité sur les territoires de densification et d'extension

Passer de « l'étoile à la toile » par un maillage performant en TC, créer des boulevards urbains multimodaux, privilégier les modes alternatifs à la voiture, ainsi que la densité et la mixité urbaine

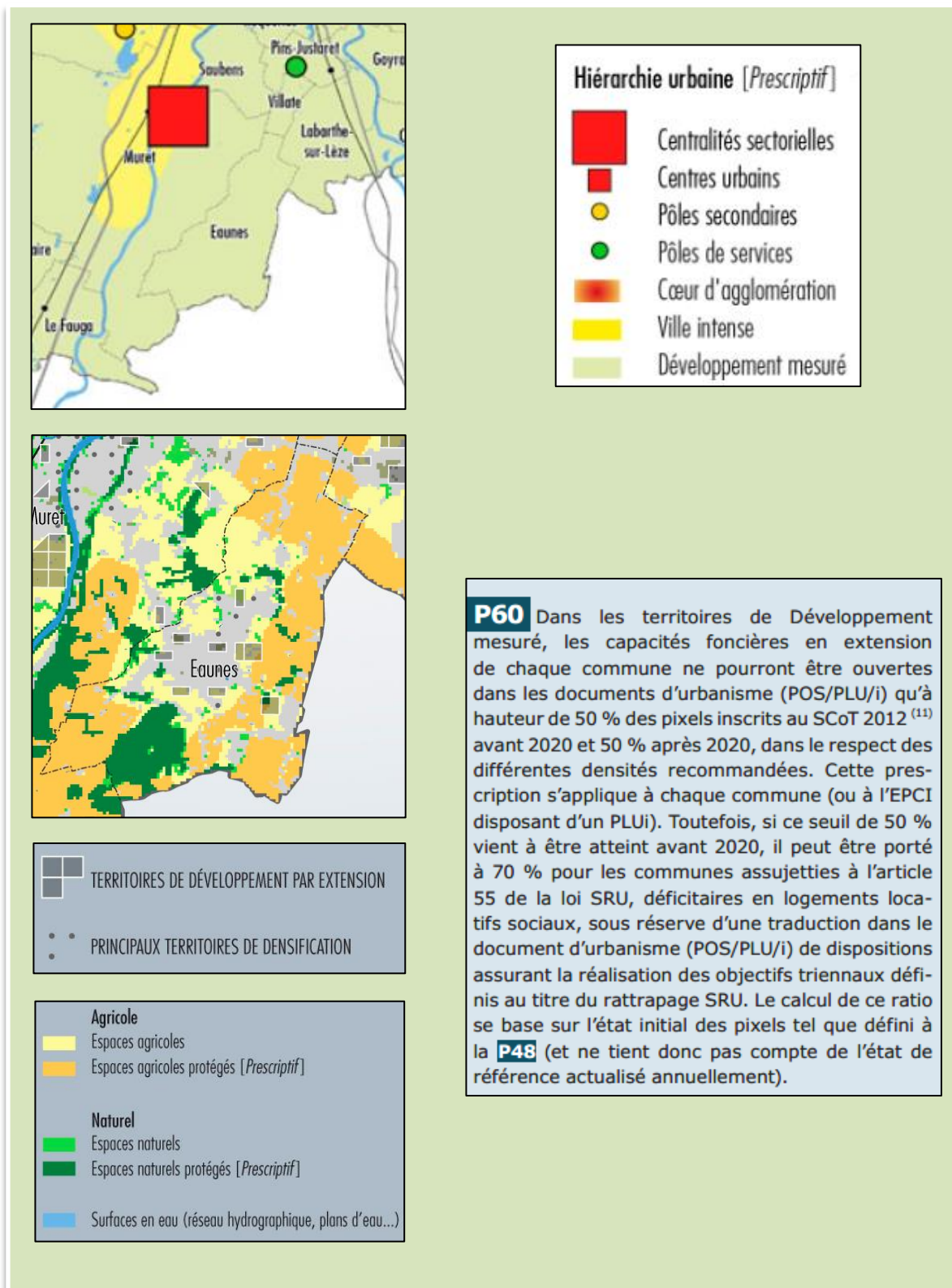
■ Centralités sectorielles ■ Centres urbains ● Pôles secondaires ● Pôles de service

→ Voiries principales Métro, tram (actuel/en travaux) Voies ferrées, gares ◇ Aéroport, gare TGV
 ■ Espaces urbanisés ■ Sites naturels majeurs
 ■ Cours d'eau principaux ■ Espaces naturels

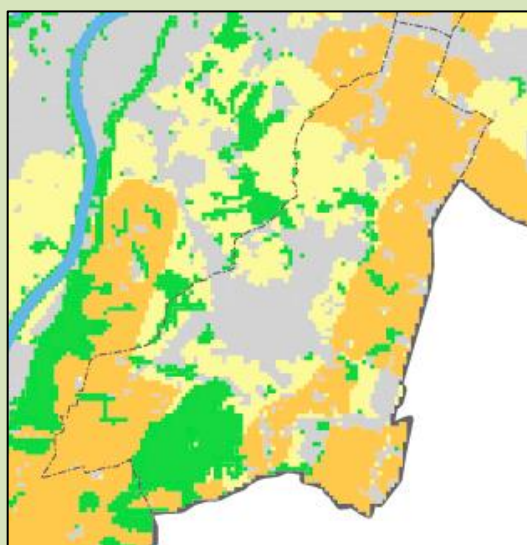
1.2.1.2. DECLINAISON SUR EAUNES

Principales orientations en matière de développement urbain

La commune d'Éaunes fait partie des communes identifiées comme commune à développement mesuré.



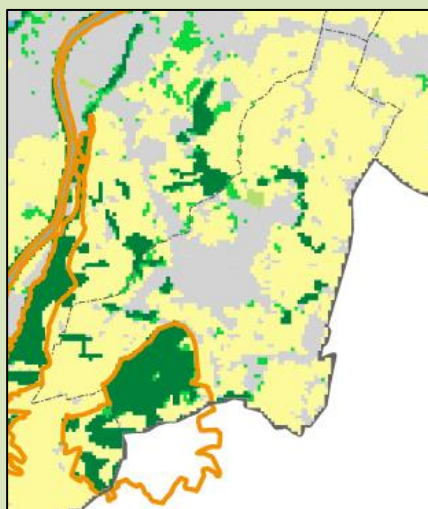
Principales orientations en matière de préservation des espaces agricoles



- Espaces agricoles
- Espaces agricoles protégés *[Prescriptif]*
- Artificialisé
- Naturel
- Surfaces en eau

P4 Pour les espaces agricoles protégés, la vocation agricole est strictement maintenue. Toute urbanisation y est interdite, sauf constructions et installations nécessaires à l'activité agricole et exceptions prévues à la **P96** ou autorisations liées à la **P25**.

Principales orientations en matière de préservation des espaces naturels



- Espaces naturels
- Espaces naturels protégés *[Prescriptif]*
- Espaces verts artificialisés
- ZNIEFF type I deuxième génération
- Artificialisé
- Agricole
- Surfaces en eau

P7 Au sein des espaces naturels protégés, toute urbanisation est interdite, sauf exceptions prévues à la **P96** ou autorisation liée à la **P25**. En complément, les surfaces en eau⁽²⁾, avérées et potentielles, sont à protéger de par leur valeur écologique reconnue.

P8 Les surfaces en eau doivent être préservées. Ainsi, toute urbanisation est interdite, sauf exceptions prévues à la **P96** ou autorisations liées à la **P25**. Tout nouvel aménagement est interdit le long des cours d'eau selon les marges et conditions définies dans les SAGE.

1.2.2. Le PLH du Muretain 2014-2019

1.2.2.1. PRINCIPES GENERAUX

Par délibération du 19 novembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Muretain a adopté son second Programme Local de l'Habitat (2014-2019).

A travers son second PLH, le Muretain Agglo marque une volonté forte de voir l'Habitat prendre part au projet du territoire. Celui-ci poursuit la volonté d'affirmer le Muretain comme une composante majeure du développement métropolitain toulousain. Le PLH est décliné en 4 axes :

AXE 1. UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT DAVANTAGE TERRITORIALISE : CALIBRER ET ORIENTER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS,

AXE 2. UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT PLUS DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE : REpondre A LA PLURALITE DES BESOINS EN LOGEMENT DES HABITANTS DU TERRITOIRE,

AXE 3. UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT PLUS DURABLE ET DE QUALITE : FAIRE LEVIER SUR L'ATTRACTIVITE DE L'HABITAT,

AXE 4. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE L'HABITAT.

1.2.2.2. DECLINAISON SUR EAUNES

Pour l'ensemble des communes, le PLH fixe comme objectif d'accompagner la dynamique d'accueil d'une diversification de l'habitat, par le biais du logement locatif social et de l'accession à la propriété à coût maîtrisé.

Sur Eaunes, les objectifs quantitatifs sont les suivants : création de 143 logements locatifs sociaux entre 2014 et 2019 répartis de la façon qui suit : 100 PLUS et 43 PLAI-R.

En outre, le PLH précise l'obligation de création d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage pour Eaunes en tant que commune de plus de 5 000 habitants.

1.2.3. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Résultant de l'application du code des transports, le Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine a été élaboré en 2001 et révisé une première fois en 2012.

Le Syndicat Mixte des Transports en commun (SMTC-Tisséo) a décidé, en comité syndical du 4 février 2015 d'élaborer le Projet Mobilités 2025-2030 valant révision du Plan de Déplacement Urbain de 2012 afin de l'adapter à l'évolution de l'agglomération toulousaine et répondre à trois enjeux :

- l'attractivité des territoires,
- l'accessibilité aux zones d'emploi,
- l'évolution des déplacements.

1.3. FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

1.3.1. Démographique et habitat

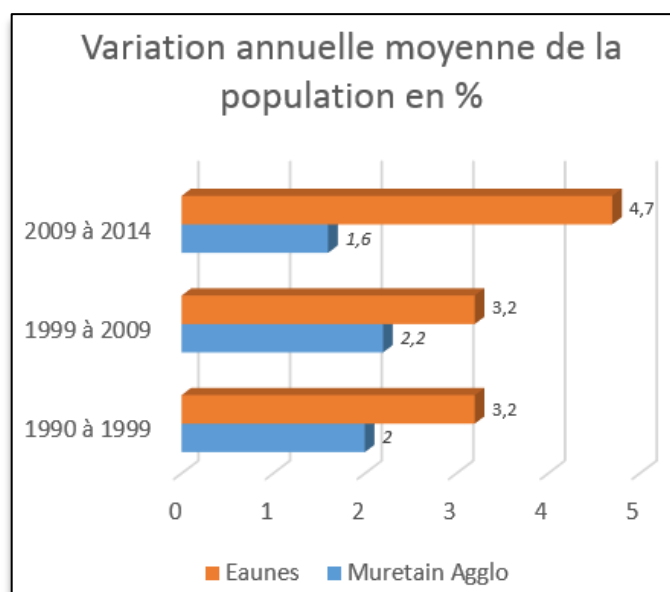
1.3.1.1. UNE CROISSANCE CONTINUE DEPUIS LES ANNEES 60

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	527	1488	2347	2550	3389	4634	5827
Variation annuelle moyenne	+16%	+6,7%	+1%	+3,2%	+3,2%	+4,7%	
Due au solde naturel	+0,8%	+0,8%	+0,4%	+0,4%	+0,9%	+0,9%	
Due au solde migratoire	+15,2%	+5,9%	+0,7%	+2,8%	+2,3%	+3,8%	

(*Source : Recensement de la population INSEE 2016, population municipale)

Avec une croissance démographique continue et particulièrement soutenue notamment dans les années 70 en lien avec la périurbanisation de l'agglomération Toulousaine, Eaunes est une commune avec un fort dynamisme démographique.

On constate sur les dernières décennies une dynamique de croissance supérieure sur le territoire communal qu'à l'échelle Muretain Agglo. Eaunes, fait ainsi partie des communes ayant le plus fort taux de variation annuelle de l'intercommunalité.



Cette dynamique démographique du territoire résulte de l'effet cumulé d'un solde naturel et migratoire positif. Pour autant, l'arrivée de population nouvelle représente une part majeure de la croissance (3,8%), témoignant de la forte attractivité du territoire.

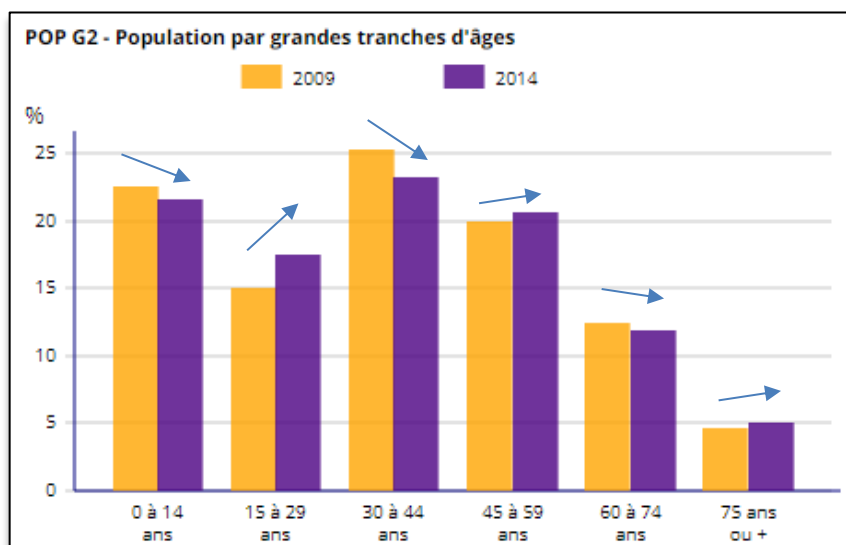
1.3.1.2. UNE COMPOSITION DE LA POPULATION QUI SE MAINTIENT MAIS UNE FORTE MOBILITE

1.3.1.2.1. Une population jeune mais une diminution de la taille des ménages

La population d'Eaunes est relativement jeune avec :

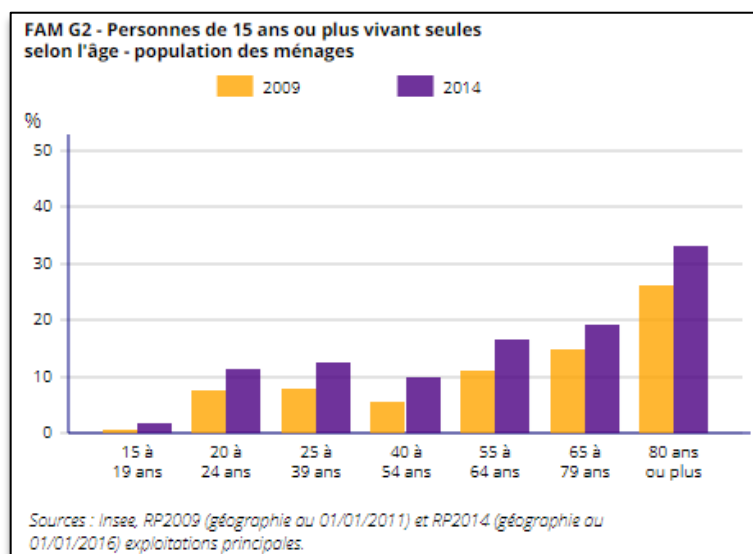
- Une part des moins de 44 ans représentant 62% de la population communale (pour comparaison cette part est de 57% sur le Muretain Agglo),
- Une part des 60 ans et plus de 17% (pour comparaison cette part est de 21% sur le Muretain Agglo).

Cette répartition de la population témoigne de l'attractivité du territoire pour les actifs travaillant dans la zone d'emploi de Toulouse.



Si la population d'Eaunes possède un profil encore familial (47% des ménages sont des familles avec enfant(s)), le taille des ménages continue toutefois à diminuer pour atteindre 2,5 personnes par ménage en 2014.

Ainsi, sur les cinq dernières années, la part des ménages d'une personne a significativement augmenté (+7,7%) sur l'ensemble des tranches d'âges.



1.3.1.2.2. Une importante mobilité de la population

En 2014, plus de 46% des ménages (soit 2641 personnes) implantés sur Eaunes étaient dans leur logement depuis moins de 5 ans et 12% de la population (685 habitants) vivait sur la commune depuis moins d'un an.

A titre de comparaison, la part des ménages implantés sur le Muretain Agglo depuis moins de 5 ans était de 34% et la part de population vivant sur le territoire depuis moins d'un an était de 8,6%.

La commune d'Eaunes semble donc connaître un phénomène de renouvellement de la population relativement important sur son territoire.

1.3.1.3. UNE COMMUNE A VOCATION RESIDENTIELLE

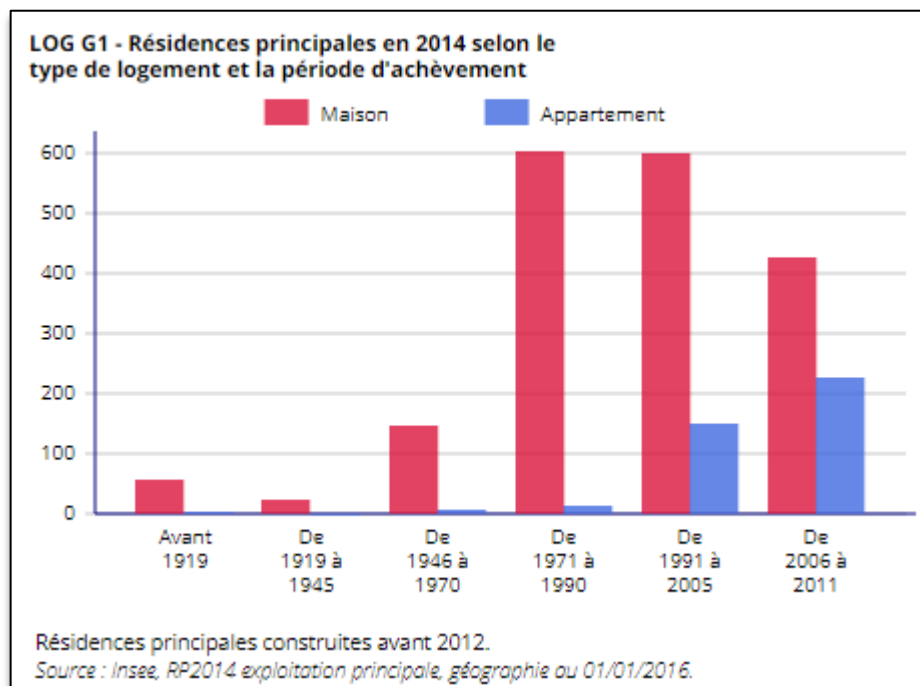
La répartition du parc de logement sur la commune d'Eaunes témoigne de sa vocation résidentielle (95% de résidences principales).

En parallèle, la faible part de logements vacants (4%), illustre un marché de l'immobilier tendu sur la commune nécessitant un recours à la construction neuve pour accueillir de nouveaux habitants.

1.3.1.4. UNE EVOLUTION RECENTE DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

En 2014, le parc de résidences principales (RP) était principalement composé de logements de 4 pièces ou plus (72% des RP), et ce, en cohérence avec une prépondérance de la maison individuelle (82%) sur le territoire.

Depuis les années 90, la commune connaît toutefois une évolution de la typologie de ses logements, ce dont témoigne le graphique ci-dessous.

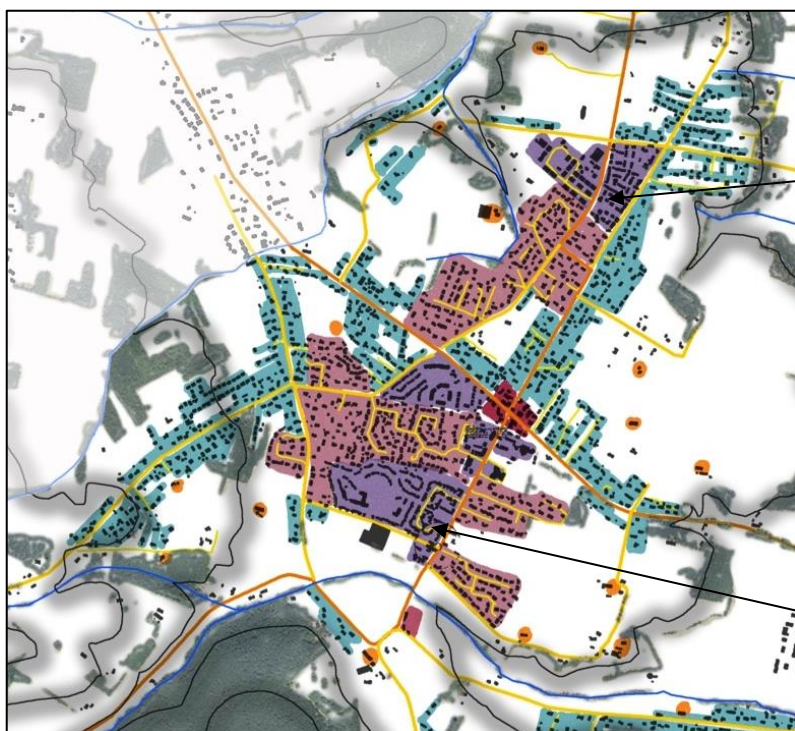


Depuis 1990, sur les 1 412 résidences principales réalisées, 377 sont des appartements (26%), évolution directement liée à la réalisation d'opération de logements collectifs sur la commune.

Le parc de résidences principales a ainsi significativement évolué avec une croissance de la part des appartements dans la production de logements accompagné d'une offre de logements plus petit (nombre moyen de pièces par appartement : 2,7 contre 4,7 pour les maisons) engendrant notamment une évolution des formes urbaines sur le territoire.



Photo aérienne (1992)



Analyse de la typologie urbaine (2016)

1.3.1.5. UNE CROISSANCE DE LA PART DU LOCATIF

En parallèle, si le parc de résidences principales d'Eaunes est constitué encore majoritairement de propriétaires occupants (62% des RP), la part de logements locatifs a nettement augmenté en 5 ans (+9% environ) pour représenter désormais plus d'un tiers des résidences principales.

En 2014, parmi ces logements locatifs, 11% sont des logements locatifs aidés (soit 262 logements). Si la part des logements locatifs aidés tend à augmenter, elle reste toutefois largement inférieure aux 25% exigés par la loi SRU.

Depuis fin 2013, plusieurs opérations contenant des logements locatifs aidés ont été réalisées, venant compléter l'offre existante et portant ainsi le parc de logement social à 352 unités au 1^{er} janvier 2017.

1.3.1.6. UNE FORTE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

Le parc de logements sur Eaunes est issu d'une urbanisation récente avec 62% des résidences principales édifiées après 1990.

Le développement récent du parc de logements est lié à l'effet cumulé d'opérations d'aménagements d'ensemble situées principalement au niveau du village et d'une urbanisation diffuse répartie entre le village et les quartiers. La commune connaît, en outre, depuis quelques années un phénomène important de division parcellaire.

Entre 1990 et 2014, le parc de logements d'Eaunes a ainsi triplé. Cette dynamique témoigne de la forte pression foncière liée notamment à la forte attractivité du territoire pour les actifs travaillant sur l'agglomération Toulousaine.

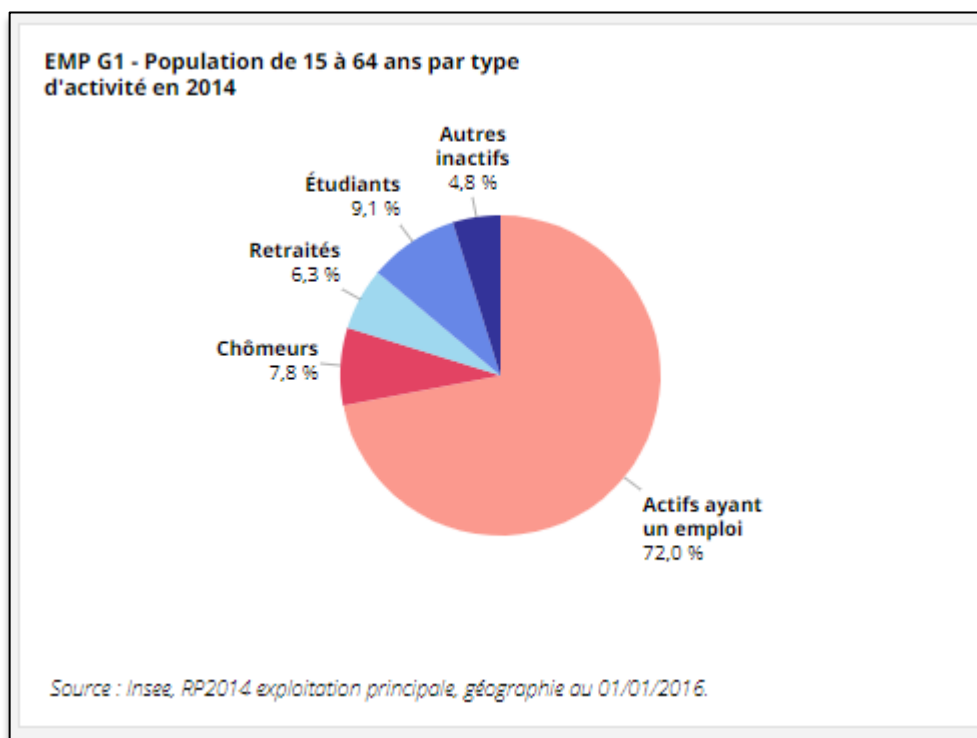
1.3.1.7. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX

Constat et tendances
Une attractivité du territoire provenant de la proximité de l'agglomération Toulousaine et du Muretain Une forte croissance démographique essentiellement liée à l'attractivité du territoire (+3,8% sur les 4,7%) Une population jeune avec une taille des ménages qui tend à baisser (2,5) Une commune résidentielle avec peu de logements vacants et une forte dynamique de construction Une évolution du modèle de développement urbain sur la dernière décennie en lien avec la taille de la commune (commune de plus de 5 000 habitants) et l'évolution de son statut (commune rurale à commune péri-urbaine) Un pourcentage de logements sociaux inférieur aux exigences de la loi SRU
Besoins et enjeux
⇒ Maîtriser l'accueil de population nouvelle dans le temps ⇒ Accompagner l'évolution du statut de la commune ⇒ Diversifier l'offre de logements pour couvrir l'ensemble du parcours résidentiel ⇒ Répondre aux objectifs fixés par le PLH en terme de mixité sociale

1.3.2. Economie

1.3.2.1. UNE POPULATION D'ACTIFS TRAVAILLANT MAJORITAIREMENT SUR L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Depuis 2009, la part de la population active tend à augmenter pour représenter désormais près de 80% de la population des 15-64 ans. A noter toutefois que le taux de chômage (au sens du recensement) est en augmentation sur le territoire depuis 2009 (+3%) et concerne davantage les femmes (61%) et les jeunes (moins de 25 ans).



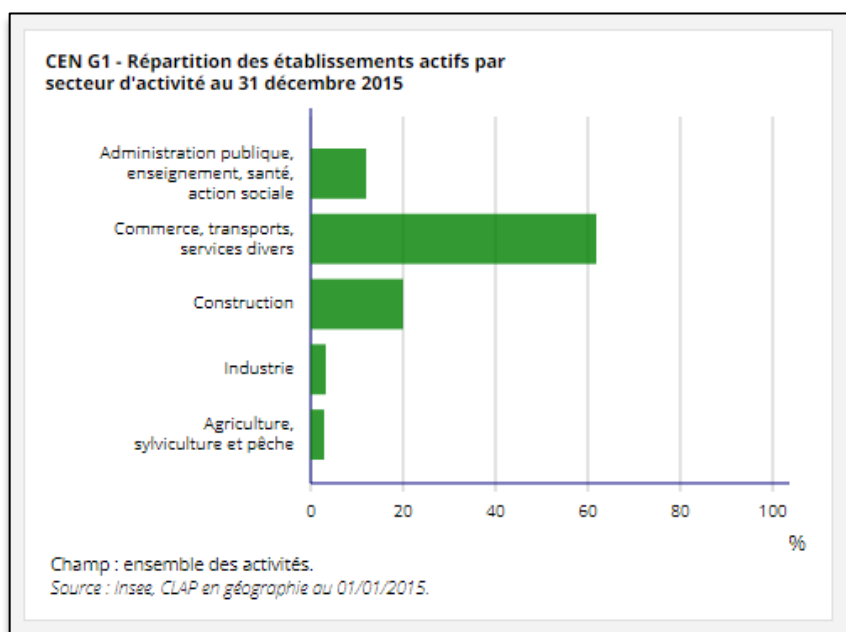
La commune possède un caractère résidentiel comme en témoigne le faible taux de concentration d'emploi (rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire et le nombre d'emplois dans cette zone) de 30,1 en 2014. Ce taux est inférieur à celui de 2009 (34,5) et largement en dessous de celui du Muretain Agglo qui est de 75,9.

Il existe ainsi un fort lien entre l'attractivité du territoire et sa proximité à la zone d'emploi de l'agglomération Toulousaine puisqu'une majorité de la population travaille hors de la commune de résidence (86%).

1.3.2.1. UNE ECONOMIQUE ADAPTEE AU CARACTERE RESIDENTIEL DE LA COMMUNE

En 2014, 841 emplois étaient offerts sur la commune d'Eaunes soit 103 emplois de plus qu'en 2009. Pour autant, l'augmentation du nombre d'emplois reste largement inférieure à la croissance de population sur la commune ce qui explique notamment la diminution du taux de concentration d'emploi.

Le 31 décembre 2015, 442 établissements étaient recensés sur la commune (fichier CLAP de l'INSEE), les secteurs d'activités les plus représentés étant les commerces, transports, services divers (62% des établissements) et la construction (20%).



La majorité des établissements ne comptent aucun salarié (plus de 78%), seuls trois établissements ont plus de 20 salariés :

- deux dans le domaine du commerce/transports/services divers : Supers U et Transport routier Lobex,
- l'un dans le domaine de l'administration publique/enseignement/santé/action sociale.

A noter que deux tiers des établissements sont liés à la sphère présenteielle. Il s'agit d'activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone. La dynamique économique sur le territoire est ainsi principalement liée à une offre de commerces et services de proximité.

1.3.2.2. UNE ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE : LA ZONE D'ACTIVITES DU MANDARIN

Réalisée dans les années 90 et désormais gérée par le Muretain Agglo, la zone d'activités du Mandarin s'étend sur 14,5ha et accueille près d'une cinquantaine d'entreprises pour environ 200 emplois.

A vocation commerciale et artisanale, cette zone se situe le long de la RD4, situation stratégique lui offrant un effet vitrine le long d'un axe de transit et lui permettant ainsi de couvrir une zone de chalandise dépassant les limites communales (Lagardelle, Beaumont-sur-Lèze, Labarthe-sur-Lèze, ...).

Cette zone d'activités ne dispose plus que d'une disponibilité foncière résiduelle.



Un projet de rénovation est actuellement en cours de réflexion afin de revaloriser les voiries et espaces publics à l'intérieur de la zone.

1.3.2.3. UNE ACTIVITE COMMERCIALE REPARTIES ENTRE LE VILLAGE ET LA ZA DU MANDARIN

La commune compte plus de 80 commerçants sur son territoire répartis entre la ZA du Mandarin et le centre du village. Dans le centre-bourgs, les commerces et services de proximité se concentrent sur trois secteurs principaux :

- **la place Croix Blanche** située au carrefour de l'avenue de la mairie et de la RD12,



- **la place Jean Mermoz** qui profite d'un emplacement stratégique le long de la RD12,



- **le « cœur de ville » : place Clément Ader et avenue de la Mairie**, qui connaît toutefois un difficile maintien des commerces existants (fermeture du Lidl, du Vival, ...).

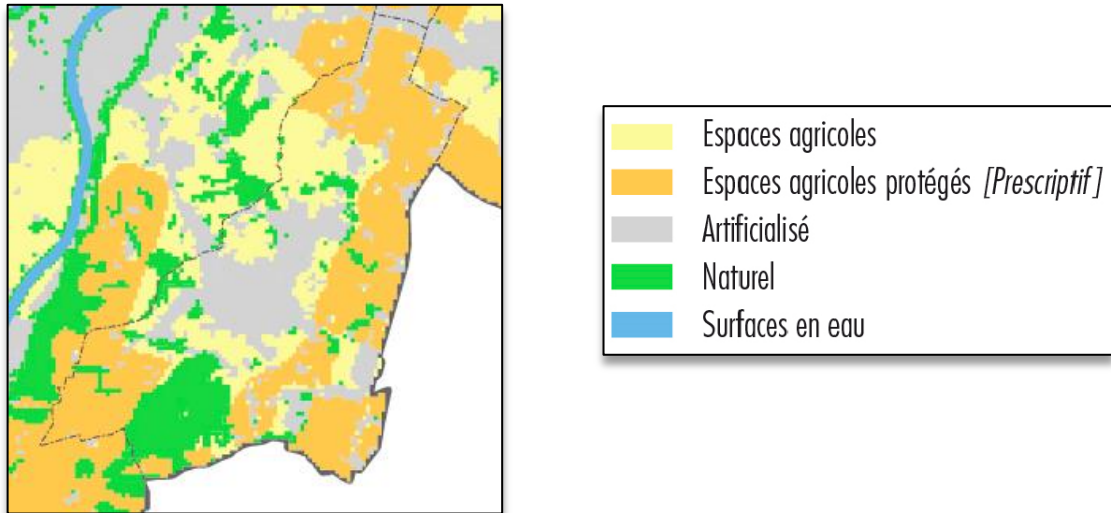


1.3.2.4. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX

Constat et tendances
Une part de population active témoignant de l'attractivité du territoire pour les actifs Un territoire fortement dépendant du pôle d'emploi que constitue l'agglomération Toulousaine Un indicateur de concentration d'emploi qui témoigne du caractère résidentiel et de sa dépendance aux territoires voisins Une zone d'activités vieillissante et offrant peu de disponibilités Un effort de développement de commerces et de services dans le village sur les dernières années mais des locaux vides
Enjeux
⇒ Définir une stratégie de développement économique : ● Adaptée au caractère résidentiel de la commune et à la proximité de communes offrant une large gamme de commerces et services, ● Permettant une complémentarité entre la ZA Mandarin et le centre-ville, ⇒ Limiter la vacance des commerces au niveau du centre-bourg.

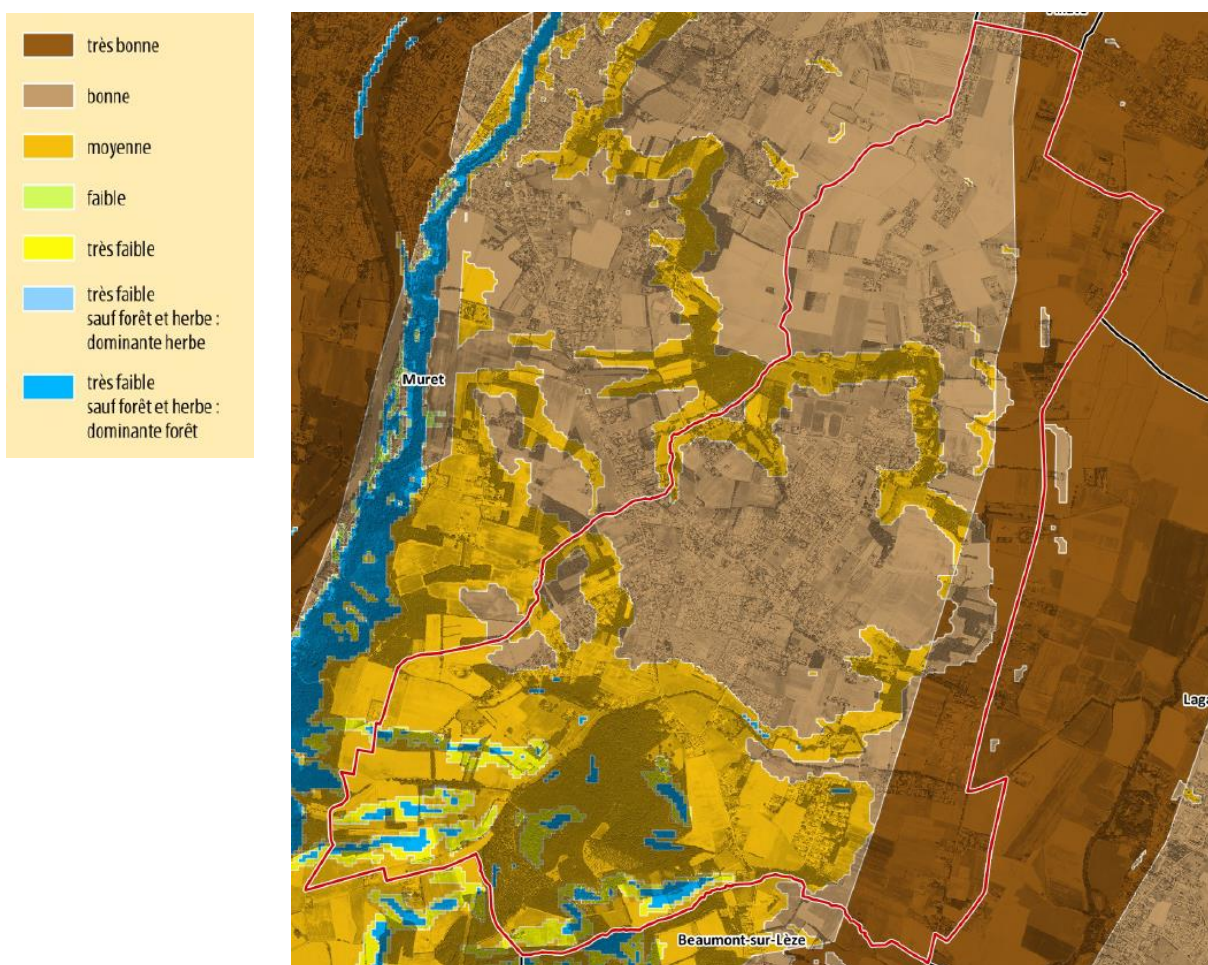
1.3.3. Activité agricole

Le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine identifie une grande partie du territoire comme espace agricole protégé.



En terme d'occupation des sols, l'activité agricole occupe une place importante sur le territoire puisque les terres agricoles occupent 723 ha soit près de 50% du territoire (*source : Registre Parcellaire Graphique de 2014*).

Ces terres principalement situées sur la basse terrasse, à l'est de la terrasse moyenne et à l'ouest de la haute terrasse et occupées par des cultures de céréales présentent globalement un bon à très bon potentiel agronomique. Une partie de ces terres est irriguée ou potentiellement irrigable.



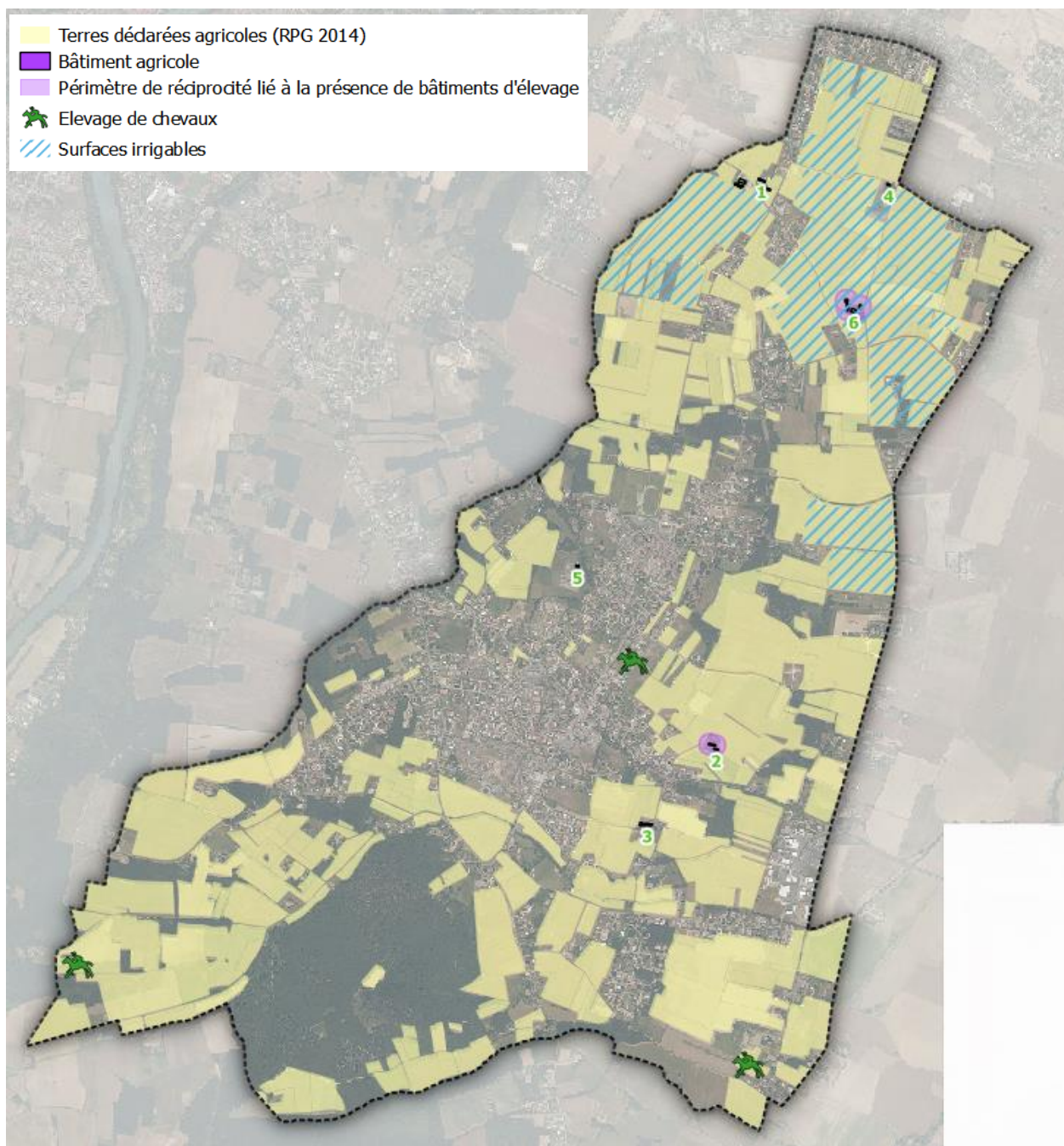
Potentiel agronomique (source : PAC)

En 2017, la commune compte 9 exploitants agricoles ayant leur siège sur la commune (source : données telepac 10-2016/10-2017).

Le tableau qui suit précise pour les exploitations professionnelles ayant leur siège sur la commune la nature et la pérennité de l'activité (source commune).

Exploitation	Type d'activité	Régime	Age de l'exploitant	Pérennité / Reprise
1	Culture de céréales	-	62 ans	< 5 ans
2	Culture de céréales et élevage bovins	RSD	56 ans	Entre 5 et 10 ans
3	Culture de céréales	-	52 ans et 26 ans	Pérennité > 10 ans
4	Culture maraîchère	-	47 ans	Pérennité > 10 ans
5	Culture maraîchère	-	49 ans	Pérennité > 10 ans
6	Culture de céréales et élevage bovins	RSD	69 ans	-

A noter la présence de trois élevages de chevaux : sud du chemin de Peymol, sud-ouest du territoire, au sud du chemin du Joulieu et sud-est du territoire au nord du lieu-dit les Mandrous.



Carte des enjeux agricoles

En terme de circulations agricoles, il apparaît que le développement de l'urbanisation et l'augmentation du trafic sur certains axes sont venus complexifier les déplacements avec les engins agricoles, par exemple au niveau du chemin de Beaumont.

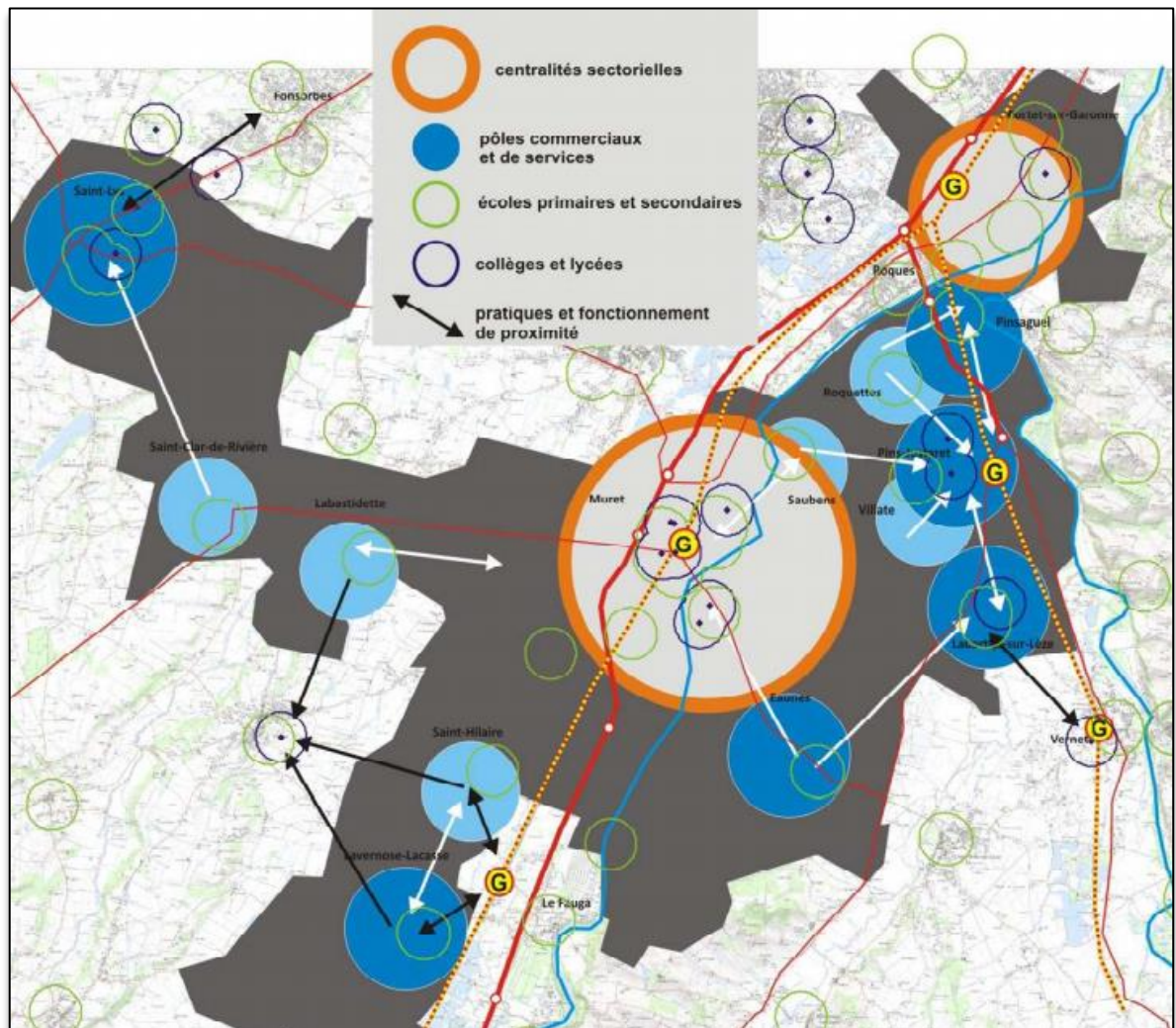
1.3.3.1. SYNTHÈSE DES BESOINS ET ENJEUX

Constat et tendances
Un développement urbain impactant majoritairement des espaces à vocation agricole Une complexification des déplacements avec les engins agricoles sur certains axes
Enjeux
⇒ Préserver les terres agricoles à fort enjeu (terres irrigables, vallée agricole) ⇒ Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole

1.3.4. Equipements et services

1.3.4.1. DE FORTES INTERRELATIONS AVEC MURET ET PORTET/GARONNE

En polarisant les trois-quarts des emplois et en proposant une offre de commerces, de services et d'équipements diversifiée et étoffée, Muret et Portet-sur-Garonne constituent deux polarités dont l'attractivité et le rayonnement sont structurants à l'échelle du bassin de vie du Muretain auquel appartient Eaunes. Les interrelations avec la commune de Muret notamment sont donc importantes comme en témoigne la carte suivante issue du PLH.



***Hiérarchisation du territoire supracommunal
en termes d'équipements commerces et services***

1.3.4.2. UNE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET SERVICES EN COHERENCE AVEC LA TAILLE DE LA COMMUNE

Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements sont les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement ; la santé, le médico-social et social, les transports, les sports, loisirs et culture, le tourisme.

Ces équipements se répartissent en 3 gammes :

- **la gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- **la gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- **la gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma....

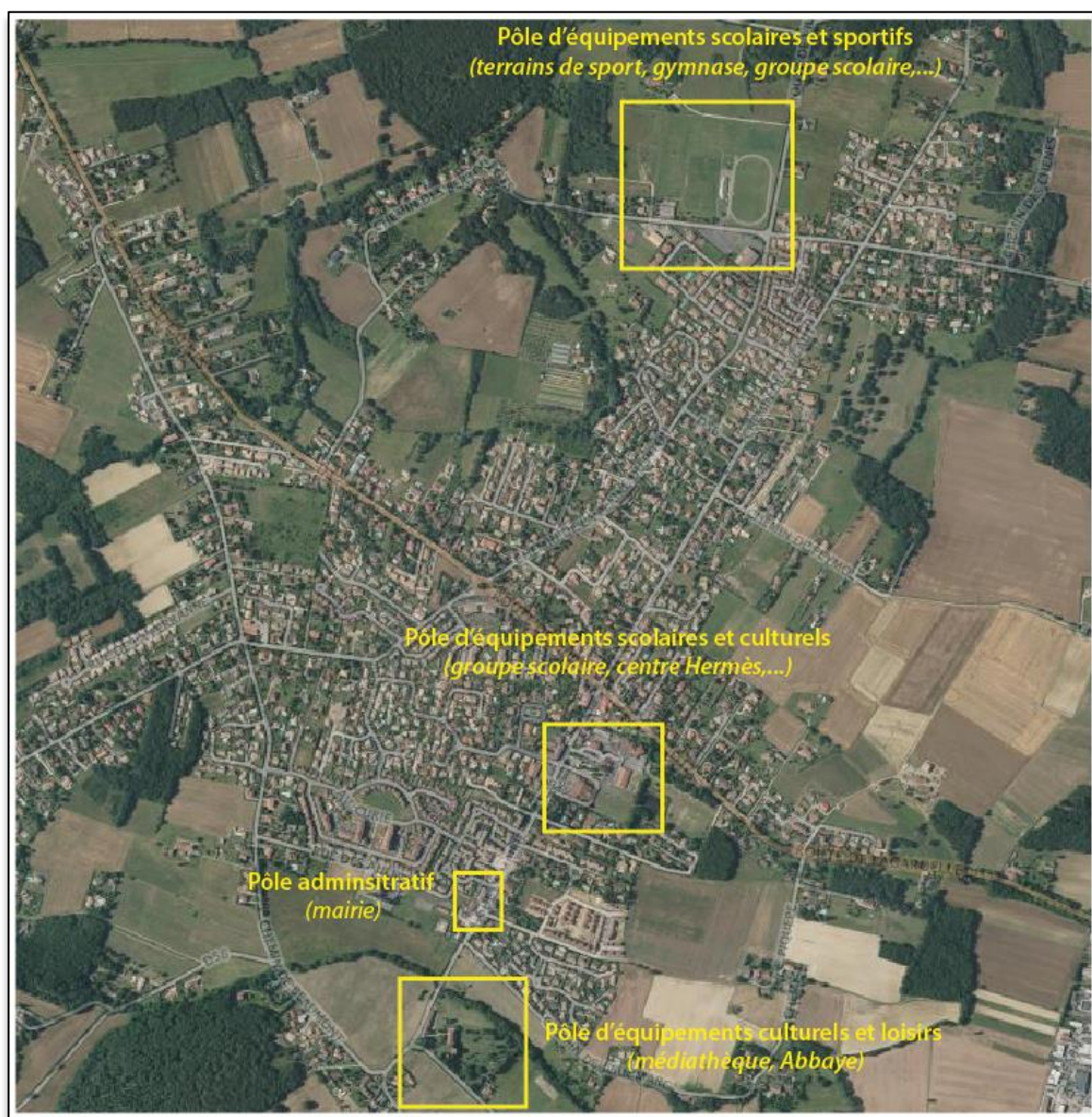
En 2016, la base permanente des équipements recense 50 types d'équipements et services différents sur le territoire communal répartis de la façon qui suit :

- 27 types d'équipements et services de proximité (boulangerie, médecin généraliste, école,...),
- 19 types d'équipements et services intermédiaires (supermarché, station-service, médecins spécialisés,...),
- 4 types d'équipements et services supérieurs (vétérinaire, diététicien,...).

Ces équipements et services se répartissent au niveau de trois pôles principaux :

- le nord du village où l'on retrouve les équipements sportifs et le futur groupe scolaire,
- le centre du village qui concentre les équipements scolaires et de la petite enfance (groupe scolaire, halte-garderie, crèche) et culturels (centre Hermès) ainsi que le pôle administratif (mairie) et les commerces,
- le sud du village avec le pôle culturel (médiathèque et salle Damien Garrigues).

Ces 3 pôles sont toutefois plus ou moins bien connectés entre eux ; on note en effet un isolement du pôle sportif qui devrait néanmoins être résolu par la réalisation du nouveau groupe scolaire à proximité et la réalisation d'un cheminement doux se connectant au réseau existant depuis l'avenue de la mairie.



Répartition des principaux équipements et services de la commune

1.3.4.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE

1.3.4.3.1. **La petite enfance**

Le Muretain agglomération, compétente en matière de petite enfance dispose d'un potentiel d'accueil avoisinant les 1 000 places sur l'ensemble du territoire. Les structures d'accueil variées se composent de 11 multi-accueil, 3 crèches familiales, 3 Maisons Petite Enfance et 1 crèche associative. Il existe également 7 Relais d'Assistantes Maternelles et environ 670 assistantes maternelles agréées.

Sur le territoire d'Eaunes est implantée une halte-garderie ainsi que très récemment une crèche intercommunale.

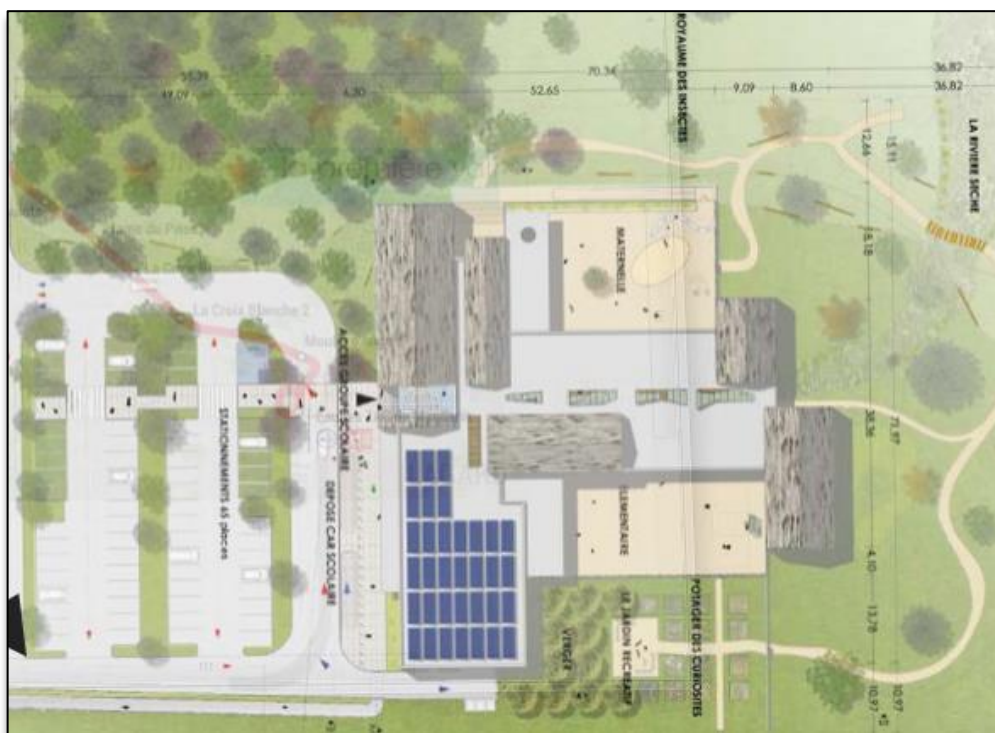
La crèche d'Eaunes a ainsi ouvert ses portes le 5 février 2018. Elle dispose d'une capacité de 24 enfants. La moitié des places est réservée par le Muretain Agglo pour les habitants de la commune, afin de compléter l'offre de service déjà proposée. Les places restantes sont destinées aux entreprises ou administrations qui souhaiteraient accompagner leurs salariés en réservant des places en crèche.

1.3.4.3.2. Enseignement primaire

La commune d'Eaunes dispose :

- d'une école maternelle qui accueille autour de 210 élèves à la rentrée 2016-2017,
- d'une école élémentaire qui accueille autour de 380 élèves à la rentrée 2016-2017.

La construction d'un nouveau groupe scolaire, rendu nécessaire au regard du rythme de développement de la commune, est en cours au nord du village, à proximité du complexe sportif.



Projet de groupe scolaire en cours de réalisation

1.3.4.3.3. Accueil périscolaire

Un Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole est assuré le matin avant la classe (7h15-8h45), le midi (11h45-14h) et le soir après la classe (16h15-18h).

La commune dispose également d'un accueil de loisirs accueillant les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

1.3.4.3. Enseignement secondaire

Aucune structure d'enseignement secondaire n'est présente sur Eaunes.

Plusieurs collèges et lycées sont en revanche présents sur les communes voisines (Muret, Pins-Justaret, ...).

1.3.4.4. EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

La commune de Eaunes dispose d'installations sportives diverses regroupées au sein d'un complexe sportif situé au nord du village le long de la RD56. Ce dernier comprend notamment 1 gymnase, 1 terrain de basket, 1 stade de foot, 1 stade rugby, des terrains de tennis, 1 piste d'athlétisme.

Ces installations apparaissent toutefois insuffisantes au regard du développement urbain récent ; un projet de nouvelle salle de sport est notamment envisagé à proximité de l'école.

La commune dispose également de diverses aires de jeux et jardins publics qui participent à la qualité du cadre vie :

- Le parc de l'Abbaye qui accueille un espace de jeux pour les 3-12 ans,
- Le jardin japonais qui accueille un espace de jeux pour de 3 à 6 ans,
- Une structure Multisports à proximité de la mairie. Cet espace permet la pratique du foot, basket, handball, volley, badminton, et mini-tennis,
- Un domaine forestier parsemé de sentiers où l'on peut pratiquer la marche à pied et la randonnée à vélo.

La commune compte également une médiathèque installée au sein de l'ancienne abbaye cistercienne qui propose des événements pour petits et grands, ainsi que d'un centre comprenant plusieurs salles (salle de danse, salle des aînés, salle de la Lyre).

Eaunes, riche d'un tissu associatif diversifié, offre aux habitants une large palette d'activités. Si quelques salles sont mises à disposition, un projet de transformation de la halle en maison des associations est envisagé.

1.3.4.5. SYNTHESE DES BESOINS ET ENJEUX

Constat et tendances
Un bon niveau d'équipements mais certains équipements publics sous-dimensionnés au regard du rythme de croissance de la population
Une dépendance à certains équipements intercommunaux
Plusieurs pôles d'équipements plus ou moins bien reliés entre eux mais des opérations d'aménagement en cours pour améliorer les liaisons piétonnes
Enjeux
⇒ Gérer accueil de population nouvelle et capacité des équipements
⇒ Créer des connexions entre les différentes polarités
⇒ Articuler choix de localisation du développement urbain et proximité des équipements

1.3.5. Réseaux

1.3.5.1. COMPETENCES

Le SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGe) est né le 1er janvier 2017 de la fusion de 6 syndicats autour d'une volonté commune de mutualiser les moyens matériels, financiers et humains afin de réduire les charges financières des communes adhérentes.

Le SIVOM SAGe est un syndicat à la carte où chaque commune peut faire le choix de transférer une ou plusieurs compétence(s) parmi les activités qu'il propose. Il gère à ce jour 19 compétences dans les principaux domaines suivants :

- L'eau avec la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable et la gestion des cours d'eau,
- L'assainissement avec la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, la gestion de la plateforme de compostage des boues/déchets-verts, de l'usine de traitement des sous-produits de l'assainissement et de la plateforme de compostage des déchets-verts,
- Les travaux et les bâtiments avec son Bureau d'Etudes Techniques, la gestion de bâtiments publics et des aires d'accueil pour les gens du voyage.

La commune d'Eaunes a délégué les compétences eau potable et assainissement collectif au SAGe.

1.3.5.2. EAU POTABLE

Le SAGe assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable d'Eaunes. Il dispose de trois ressources :

- l'eau produite par l'unité de production d'eau potable de Jordanys située à Pinsaguel qui assure environ 40% des besoins,
- l'eau produite par l'usine périphérie sud est (PSE) à Vieille Toulouse, propriété du SMEA 31 qui assure environ 45% des besoins,
- l'eau produite par l'usine située à Muret qui assure environ 15% des besoins.

L'évolution de la distribution d'eau entre 2005 et 2015 montre une diminution du volume de fuite : 23,09% en 2015 contre 24,64% à 39,24% entre 2005 et 2014. Afin de garantir un bon rendement du réseau et éviter les fuites, un des axes d'amélioration proposée est la mise en place de compteurs de sectorisation pour une recherche plus fine des fuites.

Les opérations d'entretien du réseau ont été déléguées à VEOLIA.

Plusieurs interventions sont réalisées au fil des ans : remplacement de bouteille de chlore, maintenance et remplacement de poteaux incendie, etc.

1.3.5.3. DEFENSE INCENDIE

ETAT DE LA DEFENSE INCENDIE SUR EAUNES

Sur Eaunes, la défense incendie est assurée par la présence de 80 poteaux incendie.

Selon le bilan d'avril 2017 concernant la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie de la commune réalisée par le SDIS, il a été constaté que 8 d'entre eux présentaient des anomalies notamment liées à une ouverture difficile.

PRECONISATIONS

Accessibilité des bâtiments aux engins de secours

Les accès aux engins de lutte contre l'incendie devront être réalisés conformément aux règlements inhérents aux bâtiments à défendre et répondre aux caractéristiques des « voies engins ». De plus, en raison de leur hauteur, certains bâtiments devront permettre la mise en station des échelles aériennes, ces zones sont dénommées « voies réelles ».

Défense en eau contre l'incendie

Les points d'eau incendie (PEI) permettant d'assurer la défense extérieure contre l'incendie des bâtiments devront être aux normes françaises en vigueur.

Leurs nombres, débits (ou capacités) et implantations seront déterminés ultérieurement en fonction du risque à défendre, en accord avec le SDIS et conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) du 24 février 2017.

1.3.5.4. L'ASSAINISSEMENT

1.3.5.4.1. **L'assainissement collectif**

La majeure partie des zones urbanisées d'Eaunes sont raccordées au réseau collectif d'assainissement.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de de 5 000 EH.

Selon les observations SDDE 2015 (source SIEAG), le fonctionnement épuratoire de cette station est globalement satisfaisant, malgré l'impact important des augmentations de charge hydraulique liées à un apport important d'eaux parasites par temps de pluie. Le taux de charge nominal de la station est néanmoins régulièrement atteint et parfois même dépassé.

Un Schéma Directeur d'Assainissement a été lancé par le SIVOM SAGe en octobre 2017.

Dans l'attente du document définitif, le SIVOM SAGe s'engage à reprendre 700 EH supplémentaires sur la station d'épuration actuelle sur les 3 années à venir (cf. courrier du SIVOM SAGe en annexe).

En parallèle, et à terme, il est prévu un raccordement sur la station de Labarthe-sur-Lèze qui dispose d'une capacité résiduelle de 50%, soit environ 12 000 EH.

Les travaux devraient commencer avant fin 2018.

1.3.5.4.2. **L'assainissement non collectif**

Seuls le bâti épars, le secteur Mandrous-Flambants au sud-est du territoire, les Bertoulots en limite de Muret, et les quartiers situés en limite communale Est (Baladier, Puntis, Soullignères, Fourquet, ...) sont assainis en individuel.

1.3.5.5. LE PLUVIAL

La commune d'Eaunes connaît des problématiques liées au ruissellement des eaux pluviales sur l'existant. Trois secteurs plus particulièrement présentent des désordres récurrents et ont fait l'objet d'études spécifiques donnant lieu à des propositions de travaux :

- Secteur salle Hermès / groupe scolaire,
- Secteur chemin de Beaumont,
- Secteur chemin de Piquepé.

Les premiers travaux réalisés début 2018, portent sur la sécurisation de la RD12 en entrée de ville via l'aménagement d'un cheminement piéton et le traitement des eaux pluviales.

1.3.5.6. LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eaunes appartient au Muretain Agglo qui exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sur le territoire communal, la collecte des OM est assurée au porte à porte une fois par semaine.

Selon le rapport annuel de 2015, ce sont environ 613 kg de déchets par an et par habitant qui sont produits :

- 266 kg d'OM,
- 118 kg de déchets verts,
- 151 kg de tri en déchetterie,
- 52 kg de cartons et emballages,
- 26 kg de verre.

Les déchetteries de Muret et de Labarthe-sur-Lèze sont les plus proches pour les habitants d'Eaunes.

1.3.5.7. LES RESEAUX NUMERIQUES

Le développement des réseaux numériques répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu économique : favoriser l'accueil et le développement de l'activité économique sur le territoire en offrant une bonne qualité de service (nombre de technologies disponibles, très haut débit) ;
- un enjeu social : donner accès au haut débit à toute la population pour éviter les phénomènes d'exclusion.

Adopté par le Conseil départemental en janvier 2014, le SDAN a pour objectif d'offrir un réseau très haut débit accessible à l'ensemble des haut-garonnais à horizon 2030.

Fin 2020, 136 000 Haut-Garonnais pourront ainsi bénéficier d'une solution FFTH pour des débits de 100 Mbps. A l'issue de cette première phase, le SDAN poursuivra l'aménagement numérique du territoire, suivant deux autres phases de cinq ans, pour s'achever en 2030.

A noter qu'en 2015, sur le territoire d'Eaunes :

- 91% des locaux sont éligibles à un débit de plus de 3Mbit/s,
- l'ensemble du territoire est desservi par au moins un opérateur en 4G.

1.3.5.8. SCENARIO AU « FIL DE L'EAU » ET SYNTHESE DES ENJEUX

Constat et tendances
Une bonne desserte en assainissement collectif mais une station d'épuration à saturation Des problématiques en matière de gestion des eaux pluviales avec toutefois une programmation de travaux.
Besoins et enjeux
⇒ Apporter une cohérence entre développement urbain et capacité des équipements et réseaux ⇒ Programmer le développement de l'urbanisation en cohérence avec la programmation d'extension de la station d'épuration ⇒ Encadrer l'imperméabilisation des sols afin de ne pas majorer les problématiques de pluvial dans les zones urbaines

1.3.6. Transports et déplacements

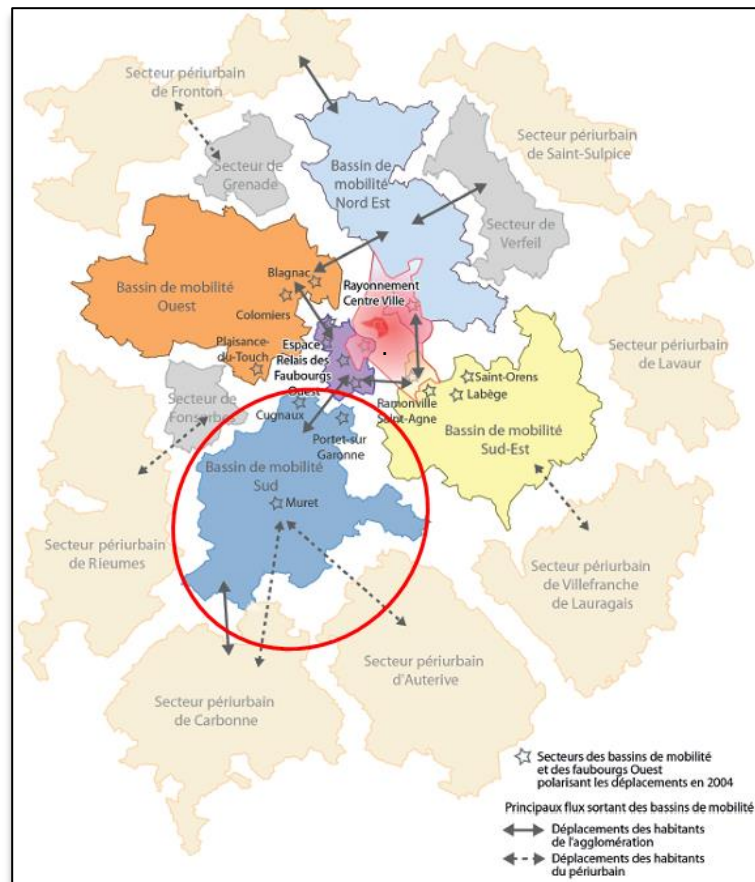
1.3.6.1. CONTEXTE GENERAL DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Sur l'agglomération Toulousaine, les fortes évolutions combinées de la mobilité et de la croissance démographique impliquent une croissance très importante du volume de déplacements généré par les habitants. On observe en particulier de très fortes croissances des déplacements sur les faubourgs et la proche périphérie.

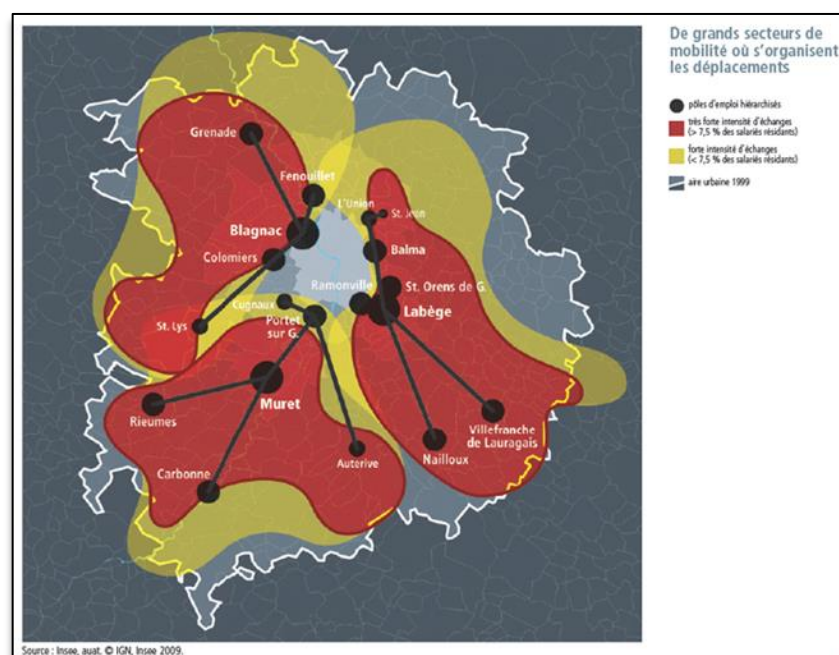
La voiture reste le mode de transport le plus utilisé : plus de 60 % des déplacements. Son usage varie selon le lieu de résidence : plus le secteur de résidence s'éloigne de Toulouse, plus l'usage de la voiture est proportionnellement élevé, au détriment des transports collectifs (desserte de plus en plus faible), de la marche et du vélo (urbanisation de moins en moins dense ne favorisant par les déplacements de courtes distances).

Eaunes, de par sa situation, appartient au bassin de mobilité sud (cf. Plan de Déplacement Urbain). Le bassin de mobilité Sud a la particularité d'être entièrement composé de communes périphériques. C'est le plus autonome des quatre bassins de mobilité (60 % des déplacements qu'il génère restent à l'intérieur). Les déplacements s'organisent autour du secteur de Portet/Roques particulièrement attractif pour les achats, et de Muret (motifs d'attraction variés). Les flux sortant du bassin de mobilité sont diffus et de faible volume. Seuls les échanges avec le quartier de l'ex RN 20 sud et le secteur de Carbonne sont notables.

Au sud-ouest, le secteur de mobilité épouse les contours de l'aire urbaine. Son plus fort taux d'attraction s'opère en couronne périurbaine autour de quatre polarités, dont Muret qui rayonne en direction d'Auterive, Carbonne et Rieumes. Néanmoins, en attirant près de 40% des salariés du secteur, Portet-sur-Garonne s'affirme comme étant le pôle d'emploi le plus influent.



Source : Enquêtes sur les déplacements des ménages de l'Aire Urbaine Toulousaine en 2004 - Tisséo-Auat



1.3.6.2. PROJET MOBILITES 2020-2025-2030

La commune est comprise dans le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine approuvé le 7 février 2018.

Trois grands axes sont ainsi portés par le Projet Mobilités, en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique.

- Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs.
- Axe 2 : Maitriser le développement urbain et la mixité à proximité des gares et axes structurants de transports en commun.
- Axe 3/ Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités du réseau routier structurant.

1.3.6.3. DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES A VOCATION DE DESSERTE LOCALE

La commune est traversée par trois axes principaux qui supportent l'essentiel du trafic :

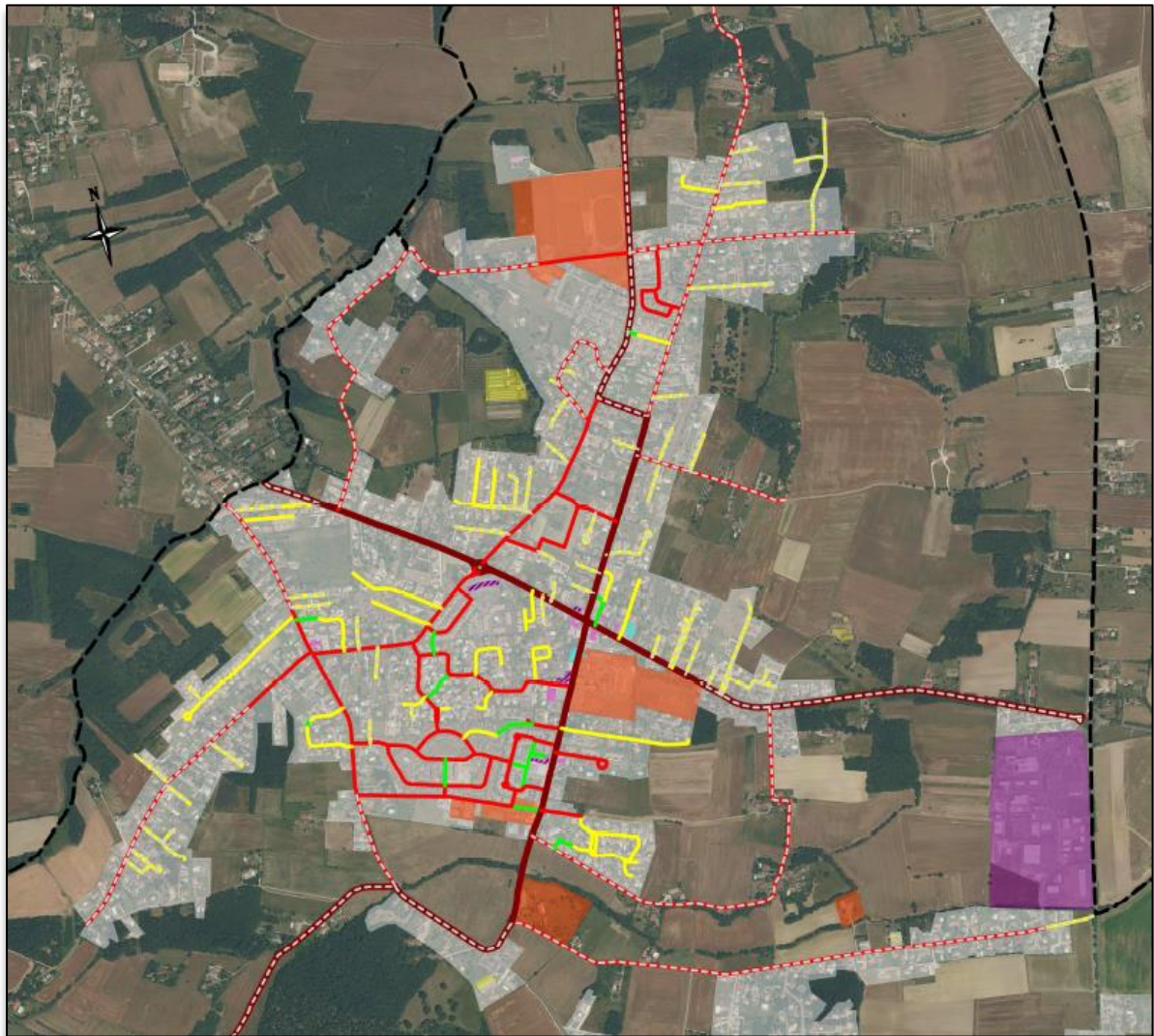
- la RD12 ayant une double fonction : de transit et de desserte principale de la commune (route de Muret sur un axe est-ouest),
- la RD4 en limite de Lagardelle-sur-Lèze constituant une voie de transit importante de la vallée de la Lèze (route de Toulouse sur un axe nord-sud),
- la RD19 en limite communale avec Villate et Labarthe-sur-Lèze constituant également un axe de transit (route de Labarthe sur un axe est-ouest).

L'axe majeur que constitue la RD12 scinde la commune en deux et connaît des problématiques notamment liées à l'absence de liaison piétonne, au constat d'une circulation excessive en entrée de ville (73km/h moyen) et au trafic important (passage de + de 3 000 véhicules / jour).

Le reste du territoire est ensuite irrigué par un réseau secondaire à vocation de desserte locale. Les opérations d'aménagement reposent ensuite sur un réseau de voiries soit en impasse soit avec un bouclage avec la voirie existante.

Il apparaît toutefois un report du trafic sur certains axes secondaires (Chemin de Beaumont et de Cantoperdic) utilisés comme voie de contournement pour éviter le feu rouge de la Croix Blanche (RD12) identifié comme un point noir en terme de circulation.

Il est ainsi prévu des aménagements pour sécuriser les déplacements sur la RD12, à savoir notamment, la création d'un cheminement piéton sécurisé, la mise en place d'une glissière de sécurité,



Déplacements :

- voiries principales
- voiries secondaires
- impasses
- cheminements piétons
- - - - - absence de trottoirs

Equipements et services :

- Equipements
- Services de proximité

Activités économiques :

- Zone d'activités
- Commerces en rez-de-chaussée
- Commerces
- Activité agricole
- Autres activités

Organisation de la voirie dans le bourg

A noter également que de nombreuses servitudes de passage se sont développées sur le territoire en lien avec le phénomène de division parcellaire que la commune connaît depuis quelques années. Ce mode de développement pose notamment des problématiques en terme de fonctionnement urbain, de dimensionnement des voiries, ...

Deux types de voiries émergent ainsi sur le territoire, créant des disparités en fonction des secteurs :

- Les voiries liées au développement sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble avec largeur de voirie adaptée au volume de logements, traitement des abords et présence de cheminements doux,



- Les servitudes de passage desservant désormais jusqu'à 4-5 constructions et dont l'aménagement est non maîtrisé. Ce mode de développement pose également une problématique sur les voiries publiques qu'elles desservent (dimensionnement, largeur accès, ...).



1.3.6.4. UNE PREDOMINANCE DE LA VOITURE

La voiture reste le mode de déplacement privilégié sur Eaunes comme l'illustre le taux d'équipement automobile des ménages (96%) avec notamment 56% des ménages disposant de plus de deux voitures.

En outre, la voiture est le moyen de transports privilégié pour les actifs vivant sur la commune (90%).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014

	pourcentage
<i>Pas de transport</i>	2,5
<i>Marche à pied</i>	1,0
<i>Deux roues</i>	2,3
<i>Voiture, camion, fourgonnette</i>	90,5
<i>Transports en commun</i>	3,7

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Ainsi, les déplacements voiture sont majoritairement utilisés à la fois pour les déplacements domicile-travail mais également pour les déplacements liés aux commerces et services.

1.3.6.5. COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE

Si la pratique du covoiturage existe sur le territoire, aucune aire de co-voiturage dédiée n'est présente. Dans la pratique, le parking du Super U est utilisé comme point de rendez-vous.

1.3.6.6. L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC

Eaunes dispose d'une offre de stationnement d'environ 350 places répartis de la façon qui suit :



Répartition des stationnements publics

S'il apparaît dans certains secteurs un taux de remplissage supérieur à 100%, il s'agit principalement d'une occupation aux heures de pointe. En outre, il apparaît un manque de lisibilité de certains stationnements et notamment celui situé derrière la mairie.

A noter que 52 places du centre-ville ont été classées « zone bleue » pour permettre aux automobilistes d'accéder aux services et commerces. Cette solution limite les stationnements sauvages et permet la rotation des véhicules (avenue de la mairie, place du Bicentenaire, place de la Croix Blanche).

La commune compte une borne de recharge pour 2 voitures électriques au centre Hermès.

Aucun stationnement spécifique aux deux roues n'a été recensé sur la commune.

1.3.6.7. UNE OFFRE DE TRANSPORTS URBAIN EN RECENTE EVOLUTION

Depuis le 8 janvier 2018, la commune a connu une nette amélioration de sa desserte en transport en commun avec l'arrivée de la ligne 314 (Ligne Muret Gare SNCF Parvis – Eaunes ZAC du Mandarin).

Au départ de la gare de Muret, la ligne passe par le centre-ville de Muret via les allées Niel, traverse la Garonne, le quartier du Barry avant de rejoindre Eaunes et la zone d'activités du Mandarin au carrefour des routes qui mènent à Lagardelle, Labarthe et Beaumont.

La fréquence de passage de cette ligne régulière est, du lundi au vendredi :

- 4 départs le matin,
- 2 entre midi et deux heures,
- 6 en fin de journée.

La commune compte 5 arrêts situés le long de la RD12 :



La mise en place de cette ligne répond à un objectif plus global de la part de Tisséo d'améliorer le maillage vers les gares de Muret, Portet-sur-Garonne ou Pins-Justaret qui deviennent ainsi de véritables pôles d'échange. Les horaires de passage des bus sont ainsi adaptés à ceux des trains pour faciliter les déplacements et optimiser le temps de trajet.

1.3.6.8. TRANSPORT A LA DEMANDE

La commune a mis en place une navette pour les personnes à mobilité réduite. Klax'Eaunes circule 3 demi-journées par semaine. Ce service permet de prendre en charge uniquement sur la ville d'EAUNES les usagers à leur domicile, à destination de différents points stratégiques (Place Croix Blanche, Centre Médical, ZAC du Mandarin, Centre-ville, avenue de la mairie) puis de les raccompagner.

1.3.6.9. TRANSPORTS SCOLAIRES

Six lignes de transport scolaire, toutes à destination de Muret, desservent le territoire :

- 5 lignes pour le collège Betance de Muret,
- 4 lignes pour le lycée Aragon de Muret,
- 2 lignes pour le lycée Charles De Gaulle à Muret.

1.3.6.10. LES DEPLACEMENTS DOUX

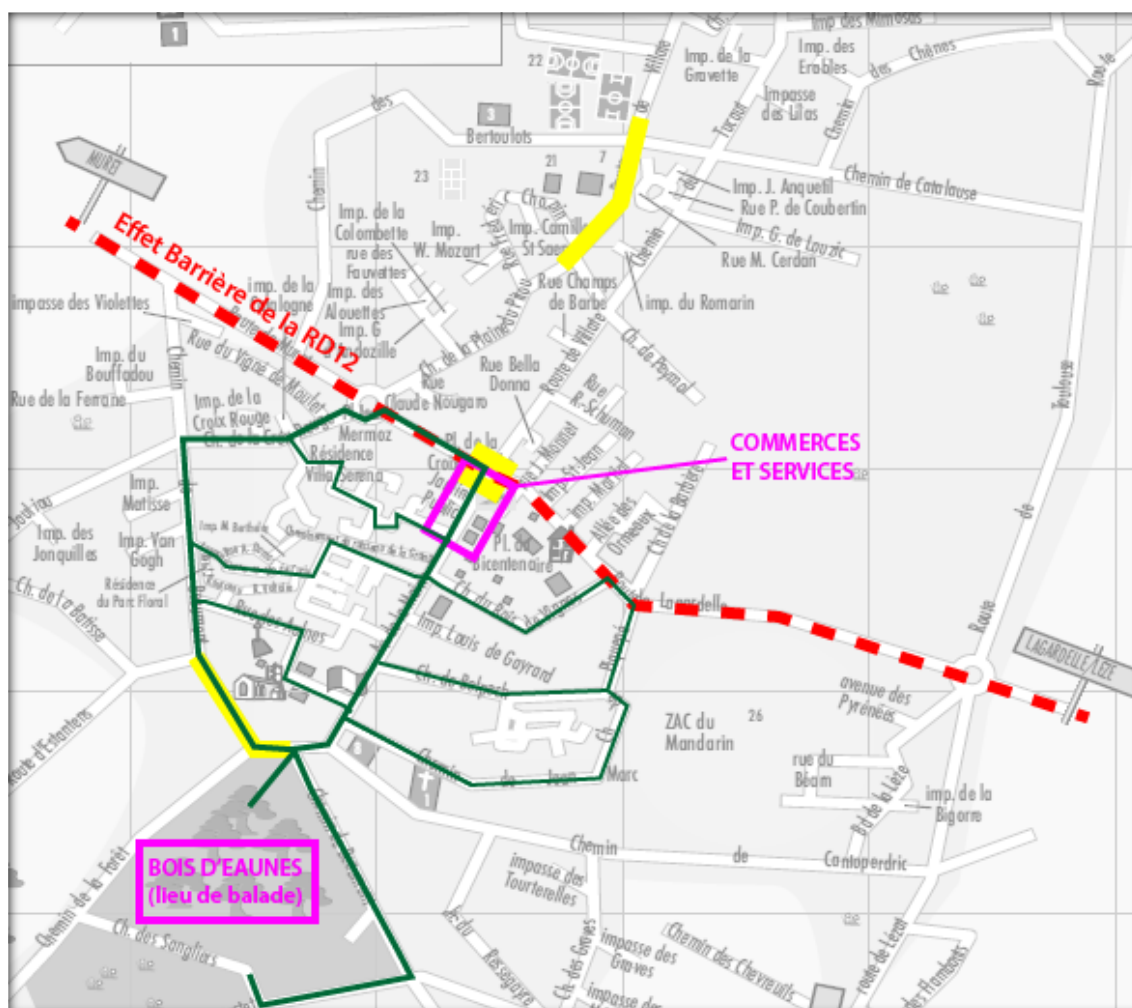
Les aménagements destinés aux déplacements doux (trottoirs majoritairement) se localisent essentiellement au sud de la RD12, puis sur une partie du chemin de la plaine du Pitou et de la route de Villate ainsi qu'à l'intérieur de la majorité des opérations d'aménagement d'ensemble récentes. La RD12 constitue toutefois une véritable barrière au regard du trafic sur cet axe.

La pratique piétonne reste ponctuelle sur le territoire: l'élément récurrent justifiant le recours à la voiture est la problématique de la sécurité des déplacements et la notion de la distance entre certains quartiers et le cœur du bourg.

Les déplacements piétons sont ainsi centrés principalement au sud de la RD12 pour accéder aux commerces et services du centre-ville (poste, commerces,...) ou pour les loisirs et essentiellement le week-end (vers le bois d'Eaunes notamment).

Quelques points noirs sont identifiés : l'accès bus pour les scolaires route de Muret, la jonction entre la mairie et la Médiathèque et le carrefour de la croix Blanche.

Il est en outre constaté l'absence de pistes cyclables sécurisées.



- principaux déplacements piétons
- principales destinations
- secteurs problématiques en terme de sécurité
- barrière pour les déplacements piétons : RD12

1.3.6.11. SCENARIO AU « FIL DE L'EAU » ET SYNTHESE DES ENJEUX

Constat et tendances
Une desserte en transports en commun récemment améliorée et centrée le long de la RD12 Une desserte pendulaire ferrée possible via la gare de Muret Un développement urbain renforçant la disparité sur le traitement de la voirie (servitudes de passages, voirie opérations d'ensemble, RD,...) Un axe majeur (RD12) traversant avec une incidence importante sur le fonctionnement de la commune Un réseau de liaisons douces disparate en fonction des secteurs et des opérations d'aménagements Certaines aires de stationnement saturées aux heures de pointe et un manque de lisibilité de certains stationnements
Besoins et enjeux
Favoriser une proximité des nouvelles zones résidentielles aux arrêts de transport en commun Sécuriser la traversée de la RD12 et l'accès aux arrêts de transport en commun Limiter le développement en impasse et via des servitudes de passage Améliorer le réseau de déplacements doux dans le bourg et vers les équipements et espaces de loisirs Améliorer la signalétique des aires de stationnement et adapter le potentiel de stationnement au développement projeté

1.3.7. Bilan du PLU en vigueur

Le Plan Local d'Urbanisme de Eaunes a été approuvé en 2005. Actuellement, le potentiel constructible résiduel du PLU s'élève à environ 33 hectares réparti :

- entre le bourg et les quartiers,
- pour 54 % à vocation principale d'habitat et 46 % à vocation d'activités.

1.3.8. Analyse de la consommation de l'espace depuis 2006

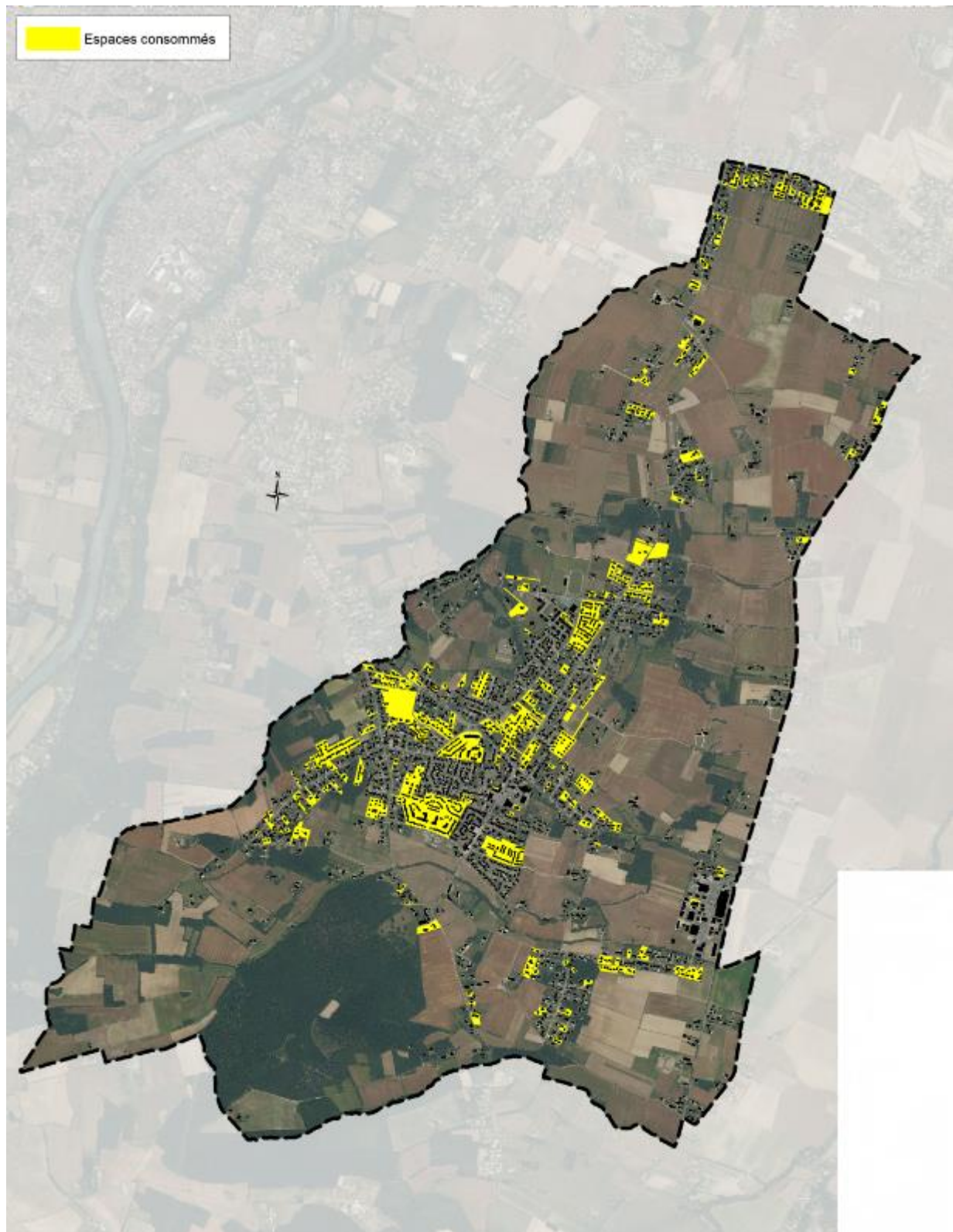
Habitat

Depuis 2006, suite à l'approbation du PLU, la consommation d'espace générée par la croissance urbaine à l'échelle communale s'élève à 70 ha pour environ 1200 logements soit une moyenne de 580 m²/logement (17-18 logements/ha) environ. Cette consommation d'espace s'est répartie géographiquement, entre :

- le bourg pour 84% : 1005 logements réalisés sur 54,5 ha soit une moyenne de 18-19 logements/ha,
- les quartiers pour 16% : 195 logements réalisés sur 15,5 ha soit une moyenne de 12-13 logements/ha.

Elle s'est traduite par :

- des opérations globales et diffuses,
- des formes urbaines variées : pavillonnaire, mitoyen, collectif,
- l'amorce d'une mixité sociale avec environ 350 logements sociaux réalisés,
- une structuration du village avec le comblement des espaces interstitiels,
- une densification difficilement maîtrisée selon les quartiers avec des formes urbaines différenciées (opération collective en limite de Villate, nombreuses divisions parcellaires secteur du Jouliou, opération de lotissement avec des maisons individuelles secteur Cantoperdric).



Espaces consommés pour de l'habitat depuis l'approbation du PLU en 2005

Activités

Depuis 2006, suite à l'approbation du PLU, la consommation d'espace générée par les constructions à vocation économique est de 1,8 ha. Les espaces consommés se situent dans la zone du Mandarin.



***Espaces consommés pour des activités économiques
depuis l'approbation du PLU en 2005***

1.3.9. Analyse du potentiel de densification

Une analyse du potentiel de densification sur le territoire communal a été réalisée sur la base de :

- **la délimitation de la tâche urbaine actuelle à vocation d'habitat** pour définir l'emprise de la zone favorable à la densification,
- **l'identification des contraintes à la densification** (risques, assainissement, tissu urbain dense, lâche,...),
- la différenciation entre secteurs potentiels de division parcellaire (possibilité de constitution d'une ou de nouvelles parcelles à l'intérieur d'une propriété considérée comme déjà bâtie) et secteurs potentiels de dents creuses, parcelles non bâties situées dans l'enveloppe urbaine,

- **l'analyse de la forme urbaine** avec notamment un critère différencié pour les divisions parcellaires entre tissu urbain dense assaini en collectif (taille minimum de parcelle 500 m²) et tissu urbain lâche en assainissement autonome (taille minimum de parcelle de 800 m²).

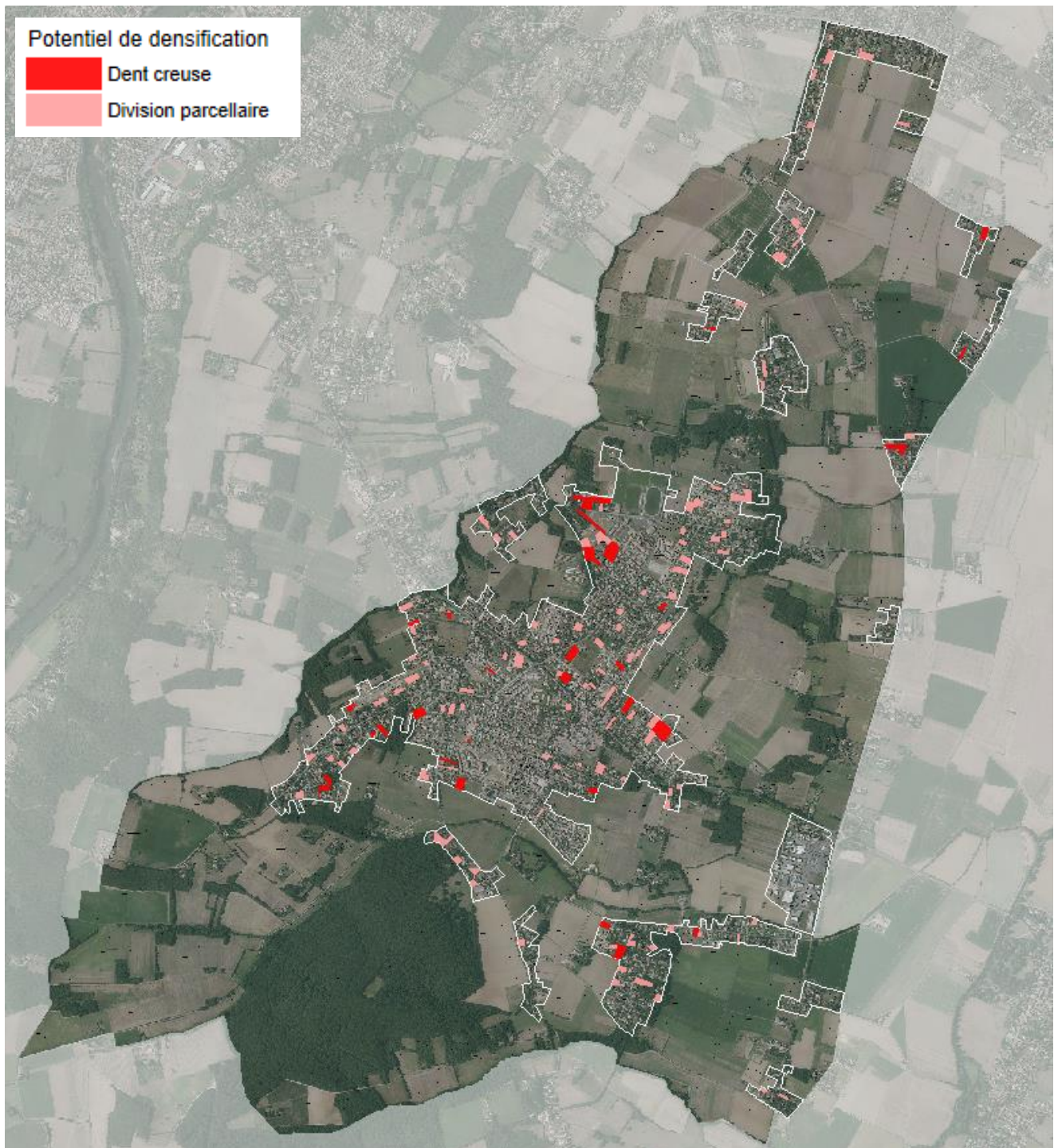
L'objectif de cette démarche a été de pouvoir estimer et localiser, dès le diagnostic, le potentiel que représente la densification sur Eaunes.

La commune d'Eaunes présente donc un potentiel brut de densification qui est estimé à 300 constructions environ et qui est réparti de la façon qui suit :

- **un potentiel dit « en dent creuse »** : il s'agit de parcelles non bâties et situées dans l'enveloppe urbaine actuelle. Ce potentiel en dent creuse est estimé à environ 70 constructions,
- **un potentiel dit « en division parcellaire »** : il s'agit de parcelles bâties qui, de par leur taille et l'implantation actuelle du bâti pourraient faire l'objet d'une division parcellaire pour accueillir une nouvelle construction. Ce potentiel en division parcellaire est estimé à environ 150 constructions, mais il reste toutefois aléatoire car il se heurte immédiatement au fait qu'il relève de l'initiative privée.

Ce potentiel de logements se fonde sur une analyse à la parcelle prenant en compte la configuration du terrain, son niveau de desserte et les densités recherchées dans le PLU.

Le potentiel de densification net a été ramené à environ 170 logements dont 70 logements en dents creuses et 100 logements en division parcellaire. Ce calcul est fondé sur le principe que seulement 2 terrains en division sur 3 seraient réellement divisés sur les 10 prochaines années, au regard notamment de la configuration éclatée des parcelles repérées en division parcellaire.



Potentiel de densification fondé sur la tâche urbaine